



PROMOTION *GÉNÉRAL GALLOIS*
2016 -2017

« Critères stratégiques des interventions militaires »



Lieutenant-Colonel Stefan Alois Pfister

Sous la direction de :

M. Olivier Schmitt
Professeur à l'Université du Danemark du Sud

Résumé du mémoire :

Considérant l'évaluation de la politique étrangère et de sécurité occidentale, aucun aspect n'est plus controversé que celui des interventions militaires. Dans la balance entre, d'une part, le gain de stabilité et, d'autre part, le soulagement de souffrances humaines inutiles, la question liée à la pertinence stratégique d'une intervention militaire ainsi que la décision pour ou contre celle-ci n'est jamais très loin.

Le présent mémoire vise à répondre à cette question de manière générale en élaborant des critères devant être réunis afin qu'une intervention militaire constitue un instrument stratégique judicieux permettant d'atteindre des objectifs politiques fixés. En se basant sur différentes théories stratégiques, trois groupes de critères sont élaborés. Le premier groupe concerne l'ordre international, le deuxième le pays intervenant et le troisième le théâtre d'intervention. De ces trois catégories se dégagent dans une prochaine étape six critères qui doivent être pris en compte avant toute intervention militaire. Ces critères sont les suivants : la légalité de l'intervention, les conséquences de l'engagement sur les ententes et les alliances, la légitimité morale, le soutien dont profite le pays intervenant sur le plan de la politique intérieure, les répercussions locales de l'intervention et, pour finir, les facteurs régionaux.

Ceux-ci sont mis à l'épreuve de la réalité à travers l'analyse des interventions au Kosovo, en Afghanistan, en Irak et en Libye. Le présent travail démontre que la validation de ces critères engendre des effets stratégiques positifs et inversement en cas de non validation.

Force est de constater qu'ils sont un très bon moyen d'évaluer, notamment *a posteriori*, si une intervention militaire était oui ou non judicieuse d'un point de vue stratégique. Dans le cas de la non-intervention en Syrie, l'analyse démontre cependant qu'il ne suffit pas de valider les critères telle une *check-list* pour prendre une décision en faveur ou en défaveur d'une intervention. Le résultat d'un grand nombre d'arguments pour et contre une intervention est trop ambigu pour pouvoir en tirer une conclusion univoque.

Il n'en demeure pas moins que ces critères constituent une sorte de trame servant d'aide d'orientation lors du processus de prise de décision politique pour ou contre un engagement militaire et ce également en amont d'une éventuelle intervention.

Abstract :

When evaluating Western foreign and security policy there is almost no aspect as contested as the execution of military interventions. In seeking a balance between stability and unnecessary human suffering the question is often, if a certain military intervention is reasonable in a strategic sense, should it be executed or not?

Picking up this question, this thesis will try to answer it in a generalized manner by developing criteria that need to be fulfilled in order to turn a military intervention into a strategically meaningful means to accomplish political aims. Starting with different theoretical approaches to strategy, three categories of criteria will be established. The first will refer to the international order, the second will focus on the intervening party and the third on the scene of the intervention. As a result six criteria will be identified, which need to be taken into consideration prior to an intervention. These are the legality of the intervention, the consequences for coalitions and alliances, the moral legitimacy, the domestically political support for the intervening party, the local factors of the intervention and finally the regional factors.

By comparing with the interventions in Kosovo, Afghanistan, Iraq and Libya the developed criteria will be subject to a reality check. It will be demonstrated that positive outcomes have been observed whenever they were respected and reverse holds true. Thus it will be proven that, especially in the aftermath of an event, the criteria are a useful tool to assess whether a military intervention was strategically reasonable or not. However, by comparing them with the non-intervention in Syria it will turn out that the mentioned criteria cannot be used offhand as a checklist to assist beforehand, with a decision for or against intervention. There are numerous arguments both for and against an intervention in Syria, generally such an ambivalent result that its accuracy is questionable.

Nevertheless, the established criteria remain a key element, in supporting the decision making process even in preparation of a military intervention.

Sommaire

Introduction	5
1. Définition du terme stratégie et détermination des critères.....	9
1.1. Le rôle stratégique des interventions militaires dans la géopolitique	9
1.2. La nécessité de légitimer l'emploi des moyens militaires	11
1.3. L'environnement d'une intervention militaire	14
1.4. Les conséquences globales pour les interventions suivantes	17
1.5. Conclusion partielle.....	20
2. Respect des critères dans le cadre des interventions récentes.....	23
2.1. Critères concernant l'ordre international.....	23
2.1.1. Légalité et droit international	23
2.1.2. Ententes et alliances	27
2.2. Critères relatifs au pays intervenant	30
2.2.1. Légitimité politique et morale	30
2.2.2. Implications pour la politique intérieure	33
2.3. Critères concernant le lieu de l'intervention.....	36
2.3.1. Stabilité interne	36
2.3.2. Stabilité régionale.....	40
3. Analyse de non-intervention en Syrie.....	44
3.1. Conséquences sur le plan international	44
3.2. Conséquences pour le monde occidental	48
3.3. Conséquences pour la Syrie et le Moyen-Orient.....	52
Conclusion.....	58
Bibliographie.....	65

Introduction

Le 12 avril 2011, au plus fort de l'intervention militaire en Libye, Le Figaro rapportait que 63 % des Français soutenaient l'opération et qu'une majorité approuvait la destitution de Kadhafi par la force.¹ Cette intervention menée par une coalition majeure de pays occidentaux et arabes comptait de nombreux partisans tant dans le monde politique que dans le monde scientifique, mais également, comme nous venons de le souligner, au sein des populations des pays intervenants. Cinq ans plus tard, le 14 septembre 2016, le même quotidien rapportait que selon une enquête officielle britannique, l'intervention en Libye de 2011 était « une opération mal conçue, sans stratégie de long terme ».² Ce bilan peu glorieux est aujourd'hui partagé par la communauté des sciences politiques comme par les partisans de l'intervention. Comment expliquer ce phénomène ? Comment éviter ce genre d'échecs pour être sûr que les moyens matériels et immatériels investis contribuent à une amélioration conséquente d'une situation politique dégradée ? Eviter une telle situation d'échec, ne s'agit-il pas là d'une fonction intrinsèque et fondamentale de la stratégie ?

En étudiant la problématique soulevée, on voit bien qu'intervenir dans une crise avec des moyens militaires ou y renoncer est toujours une question cruciale du point de vue géopolitique.³ Or, pour toute crise internationale, c'est également la tâche de la géopolitique de trouver des solutions qui soient stratégiquement raisonnables pour identifier la meilleure solution. En conséquence, la gestion de crises internationales reste toujours liée au choix stratégique consistant à recourir ou non à une intervention engageant de moyens militaires. Il paraît à présent que, depuis la fin de la guerre froide, la réponse à la question posée plus haut s'oriente de plus en plus souvent vers le « oui ». Cependant, et comme nous l'avons mentionné ci-devant, les résultats n'ont pas toujours été pertinents. Il semble qu'il n'existe aucune règle permettant de définir quand la force militaire doit être employée pour gérer une crise avec succès et quand il vaut mieux ne pas y recourir. Dans l'idéal, il faudrait établir des critères stratégiques régissant les interventions militaires afin de créer une *check-list* qui déterminerait l'opportunité et le bon sens de l'emploi des forces armées. Le but de mon mémoire est de contribuer à la rédaction d'une telle *check-list*.

¹ LE FIGARO, « Les Français pour l'intervention en Libye », *Le Figaro*, 12 avril 2011.

² BASTIE Eugénie, « Royaume-Uni : un rapport parlementaire éreinte Sarkozy et Cameron pour l'intervention en Libye », *Le Figaro*, 14 septembre 2016.

³ ZAJEC Olivier, *Introduction à la géopolitique. Histoire, outils, méthodes*, Monaco, Editions du rocher, 2016, p.16.

La difficulté principale réside donc dans la sélection de critères permettant de savoir si une intervention militaire est « raisonnable » en termes d'une stratégie valable. Cela revient à s'interroger sur les conditions dans lesquelles les interventions militaires sont stratégiquement judicieuses et dans lesquelles les dépenses engagées seraient utilement investies. Considérant le concept de stratégie au sens de « grande stratégie », la question s'impose de savoir s'il existe des critères établis qui rendent les interventions militaires stratégiquement raisonnables de manière quasi automatique. Si oui, quels pourraient-êtr e ces critères ? J'essaierai donc, dans le cadre de mon travail, de définir des critères stratégiques requérant une solution militaire à même d'atteindre des objectifs stratégiques sur le plan des relations internationales. A cette fin, je définirai tout d'abord le terme « stratégie » au travers de réflexions sur le rôle stratégique des interventions militaires dans la géopolitique en général. Puis, j'expliquerai pourquoi l'emploi de moyens militaires doit être légitimé de manière particulièrement rigoureuse et comment y parvenir. Ensuite, il faudra considérer l'environnement d'une intervention ainsi que son impact sur la stabilité régionale et le lieu d'intervention. Avant de présenter une conclusion partielle, qui va résumer tous les critères identifiés, il conviendra aussi de porter, pour chacune des interventions, un regard anticipatif sur les conséquences globales susceptibles d'influencer la future gestion des crises.

Une fois ces critères définis, il s'agira d'examiner s'ils ont été pris en considération lors des interventions récentes, notamment celles concernant les Balkans, l'Afghanistan, l'Iraq et la Libye. L'analyse des conséquences induites, soit par la prise en compte effective de ces critères soit par le fait de les avoir ignorés, permettra de valider les critères définis. Néanmoins, les interventions récentes ne seront pas traitées en détail sous forme d'études de cas, mais serviront uniquement à illustrer la réflexion menée précédemment. En effet, le cadre fixé à ce devoir, avec ses restrictions en volume et en temps, rend une analyse approfondie impossible. Je m'attacherai donc à vérifier si, pour les interventions étudiées, les règles régissant les relations internationales ont été respectées, en particulier en termes de légalité, sans oublier à cet égard les éventuels accords ou conventions conclus en vue de la constitution de coalitions ou alliances. J'analyserai ensuite les critères concernant l'intervenant - dont sa légitimité politique et morale - ainsi que les impacts sur sa politique intérieure. Puis, j'évoquerai les critères en rapport avec la stabilité locale et régionale sur le lieu d'intervention.

Enfin, il conviendra de vérifier si les critères préalablement choisis et étudiés peuvent également être employés pour analyser des cas de non-intervention, comme cela est

notamment le cas en Syrie, et de déterminer si la décision de ne pas intervenir avait été stratégiquement raisonnable. Pour cela, j'utiliserai le même modèle à trois étapes que précédemment, la première étape traitant des conséquences globales, la seconde de celles affectant le monde occidental, la troisième étape étant dédiée à celles concernant la Syrie et le Moyen-Orient.

On voit bien que l'approche choisie est une approche herméneutique en combinaison avec des éléments empiriques. Autrement dit, en exploitant les observations faites quant aux crises mentionnées supra, je vais pouvoir valider (ou non) les critères identifiés en amont à travers la réflexion théorique menée. Toutefois, puisque l'accent est mis sur la réflexion théorique, il faut éviter de trop centrer le discours sur les interventions réelles. C'est la raison pour laquelle une recherche détaillée sur les crises elles-mêmes et leurs déroulements du point de vue tactique ne sera pas nécessaire, car seuls les aspects qui concernent directement les critères examinés sont réellement pertinents. En plus, je me limiterai aux interventions majeures conduites par les pays occidentaux, en particulier celles dans les Balkans, en Afghanistan, en Iraq, en Libye et, comme annoncé ci-devant, à la non-intervention en Syrie. Pour définir le sens de « stratégiquement judicieux », les différentes réflexions théoriques s'appuieront sur des paradigmes géopolitiques et stratégiques anciens et contemporains. Cela permettra de développer les critères d'une manière la plus transparente et la plus claire possible. En somme, il s'agit d'adopter une approche tous azimuts, sachant que les conditions à respecter lors de la rédaction du mémoire et le temps limité octroyé à sa réalisation ne constituent pas un cadre idéal. L'enjeu est donc de se montrer synthétique, sans pour autant sacrifier l'exigence d'une approche globale.

En effet, l'approche globale est bien le maître mot de ce mémoire. Bien évidemment, chacune des interventions militaires récentes a donné lieu à des discussions sur sa nécessité et ses buts stratégiques. Souvent, les discours tenus sur le plan public et scientifique étaient très controversés. Ces controverses constituent d'ailleurs le fond du corpus du présent mémoire.⁴ En revanche, si ces discours tournaient souvent autour de questions très spécifiques, ils se noyaient régulièrement dans les détails, comme par exemple la problématique du concept *R2P* (responsabilité de protéger). En plus, il n'y a pas d'ouvrage présentant une vue globale qui fait vraiment la synthèse des différentes vues détaillées et qui considère plusieurs aspects

⁴ Alors même que la majorité des sources utilisées est rédigée en anglais ou allemand, certaines sources sont françaises ou il s'agit d'ouvrages de chercheurs français rédigés en anglais, ce qui garantit un panel de sources satisfaisant car présentant une multitude de points de vue différents.

différents à la fois. Par conséquent et comme précisé plus haut, l'approche globale sera l'orientation principale du présent mémoire.

Mais il y a un autre aspect encore qui explique le choix du sujet et de son approche partant d'une vision globale : En ma qualité d'officier supérieur, je ne suis pas seulement appelé à participer aux interventions en question, mais je suis en plus censé conseiller le politique et le haut commandement justement sur cette problématique. A cet effet, il serait vraiment utile de disposer d'une *check-list* pour être sûr de donner les meilleurs conseils, fondés et justifiés. La réflexion globale et stratégique, en unissant géopolitique et stratégie, sous-tend le présent mémoire et constitue la condition de base pour arriver à cette liste. Ainsi, ce mémoire est aussi un bon entraînement personnel.

Néanmoins, j'espère également contribuer, à mon niveau, à la recherche en la matière. S'il est vrai que chaque décision est unique et appartient au politique, des recommandations scientifiques sont toujours les bienvenues. Bien qu'aboutir à une *check-list* consolidée soit peu réaliste - parce qu'en réalité les questions sont trop complexes - une réflexion globale et une approche exhaustive peuvent aider à trouver plus aisément le ou les fils rouges nécessaires. Une meilleure base scientifique amènerait certainement de meilleures décisions politiques. Si ce mémoire peut trouver sa place dans ce processus en y contribuant, il aura atteint le but que je me suis fixé.

1. Définition du terme stratégie et détermination des critères

1.1. Le rôle stratégique des interventions militaires dans la géopolitique

Pour savoir quels critères peuvent servir à déterminer si une intervention militaire est raisonnable ou non, il faut d'abord définir le terme « *stratégie* » et placer les réflexions à mener dans un contexte théorique. Donc, il s'agit d'identifier le rôle stratégique spécifique des interventions militaires dans la géopolitique pour en déduire les axes de recherche à suivre.

Parler stratégie implique revisiter les grands penseurs des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles tels que Clausewitz, Hart ou Beaufre. De fait, ces derniers peuvent aider à la contextualisation de la stratégie et à établir des liens avec la géopolitique. Ainsi Clausewitz a postulé, à travers sa citation extraite de son traité « De la Guerre » que « la guerre est la poursuite de la politique par d'autres moyens »⁵ Même si elle a été souvent mal comprise, son hypothèse disait que tous les buts de guerres doivent suivre des buts politiques. En conséquence, il faut subordonner la guerre aux buts politiques. C'est la raison pour laquelle il fait la distinction entre les « objectifs dans la guerre » et les « objectifs de la guerre ». ⁶ En résumé, selon Clausewitz, la relation entre la politique et la guerre est de nature très hiérarchique. Il y a des buts politiques et, pour les atteindre, on peut choisir la guerre comme moyen d'y parvenir.

Bien que souvent considéré comme étant à l'opposé de Clausewitz, Liddell Hart considère, lui aussi, la puissance militaire comme un moyen intrinsèque de la « *grand strategy* » au même rang que la diplomatie, la puissance économique, la puissance culturelle etc.⁷ Mais Beaufre aussi, de par son concept d'une « stratégie totale », assigne le rôle supérieur à la politique, à laquelle tous les autres domaines comme la diplomatie, l'économie etc. sont subordonnés.⁸ Force est donc de constater que la relation hiérarchique entre la politique et la guerre est plus ou moins incontestée dans le monde des penseurs de la stratégie. Sans buts politiques, faire la guerre ne s'impose pas. Transposer ce postulat au temps présent revient à dire qu'une intervention militaire est seulement stratégiquement raisonnable si, grâce à elle, un but politique pourra être atteint. Les interventions militaires sont, pour la politique, seulement un

⁵ CLAUSEWITZ Carl v., *Vom Kriege*, Princeton, Princeton University Press, 1992, p. 38.

⁶ HENROTIN Joseph, SCHMITT Olivier et TAILLAT Stéphane, « Histoire de la pensée stratégique », in HENROTIN Joseph, SCHMITT Olivier et TAILLAT Stéphane (eds.), *Guerre et stratégie. Approches, concepts*, Paris, PUF, 2015, p. 25–41, p. 32.

⁷ CORN Tony, « From Mars to Minerva: Clausewitz, Liddell Hart, and the Two Western Ways of War », *Small Wars Journal*, 2011, p. 1–32, p. 28.

⁸ BEAUFRE André, *Introduction à la stratégie*, Paris, Pluriel (coll. « Pluriel : série stratégie »), 2012, p. 45.

des moyens disponibles et, de ce fait appropriées, uniquement si elles servent utilement un but politique. Pour cette raison, il faut identifier les conditions dans lesquelles une intervention militaire pourra réussir et ainsi servir un but politique de la meilleure façon possible. Pour y arriver, il faut connaître les facteurs décisifs conditionnant les succès ou échecs.

En prenant encore une fois conseil auprès de Clausewitz, on apprend que dans la guerre, la « trinité remarquable » fait apparaître, en les cumulant, les dites conditions. Même si Clausewitz explique la « trinité » *in extenso* et sous tous les rapports, je m'autorise, en résumant, à dire qu'elle correspond *grosso modo* à la « cohabitation » instaurée entre le gouvernement, les forces armées et le peuple.⁹ Plus la coordination de ces trois éléments est réussie, plus le succès d'une intervention est probable. Inutile d'ailleurs d'analyser le potentiel, en termes de puissance, des forces armées employées pour exploiter les facteurs décisifs, car c'est plutôt la réussite de la cohabitation mentionnée ci-devant qui est finalement d'une importance prépondérante.¹⁰ En ajoutant à cette réflexion celle d'un penseur contemporain, en l'occurrence Mc Cormick, on constate que le raisonnement de ce dernier va dans la même direction. Lors de ses recherches sur la contre-insurrection, Mc Cormick en apporte la preuve à travers son modèle de réflexion qu'il appelle « *Mystic Diamond* ». Selon lui, il existe dans tous les cas des interactions entre les adversaires, la population et des puissances extérieures.¹¹ Peu importe alors quelles sont les conséquences objectives pour ces dernières, ce sont plutôt celles perçues de manière subjective qui sont plus importantes.¹²

Par conséquent, on peut identifier trois facteurs décisifs qui décident du succès ou de l'échec. Le premier concerne l'intervenant. Il faut examiner s'il a les moyens et la volonté d'employer la force, s'il dispose du potentiel nécessaire pour créer cette « trinité remarquable » suffisamment solide pour supporter l'intervention militaire envisagée. Le deuxième facteur résulte des qualités de l'adversaire, donc de la partie subissant l'intervention. Dans un contexte stratégique, il s'agit d'en considérer tous les éléments, y compris sa « trinité », c'est-à-dire la manière spécifique de son gouvernement, ses forces et de sa population de fonctionner ensemble. Il faut agir sur ces éléments de manière à pouvoir atteindre ses propres buts politiques. Le troisième facteur enfin, ce sont les puissances extérieures, car chaque

⁹ MÜNKLER Herfried, « Clausewitz über den Charakter des Krieges », http://www.europa.clio-online.de/site/lang__de/ItemID__137/mid__12208/40208772/Default.aspx (28 septembre 2016), p. 5.

¹⁰ LUARD Evan, *The blunted Sword. The erosion of military power in modern world politics*, New York, New Amsterdam Books, 1988, p. 83.

¹¹ MACCORMICK Gordon H., *The shining path and the future of Peru*, Santa Monica, Calif., Rand, 1990, p. 37.

¹² LUTTWAK Edward, *Strategie. Die Logik von Krieg und Frieden*, Lüneburg, zu Klampen, 2003, p. 293.

intervention militaire va influencer sur leurs réactions qui seront systématiques. Quant à ce facteur, deux aspects sont cruciaux. D'abord celui impactant la partie adverse, par exemple le fait de soutenir sa résistance ou la structure régionale du pouvoir. Donc, il faut savoir si l'intervention connaîtra des difficultés inattendues dues à des actions au profit de l'adversaire venant de l'extérieur. Comme cela consoliderait la « trinité » spécifique de l'adversaire, cet aspect devra être étudié dans le cadre de l'analyse lui étant dédiée. L'autre aspect est lié à l'intervenant et comprend, là aussi, le soutien extérieur dont il pourra bénéficier. Or, l'équilibre global est plus important encore. Tout changement de cet équilibre peut avoir des effets non seulement sur l'intervention actuelle, mais également sur les crises suivantes, il sera nécessaire de détailler ces effets et, ce faisant, d'évaluer les réactions des puissances extérieures vis-à-vis de l'intervenant.

En somme, concernant le rôle stratégique des interventions militaires, il est pertinent de conclure qu'en tout état de cause, chaque intervention, parce qu'elle est subordonnée à la politique, doit servir des buts politiques. Stratégiquement parlant, trois facteurs décident du succès ou de l'échec : Le premier est la capacité respectivement la volonté d'assumer le rôle d'intervenant. Le deuxième est la suggestibilité de l'adversaire y compris sa capacité de résister et ses éventuels appuis externes. Dernier et troisième facteur : les changements de l'équilibre global et leurs conséquences quant aux crises suivantes. Une analyse plus détaillée de ces trois aspects s'impose pour identifier les conditions nécessaires pour réaliser un succès stratégique par le biais d'une intervention militaire.

1.2. La nécessité de légitimer l'emploi des moyens militaires

Le premier fait à retenir quant au premier des trois facteurs évoqués ci-devant est que les armées occidentales sont toujours en avance en termes de puissance et de technologie. Deuxième fait : les gouvernements occidentaux sont généralement issus d'un régime démocratique, donc légitimés par des élections et de ce fait dépendants du choix électoral de la population nationale. Ces deux faits, à savoir la supériorité militaire et la « dominance » de la population, sont essentiels lors de l'analyse de la capacité et la volonté d'agir en tant qu'intervenant et conditionnent, par voie de conséquence, les facteurs du succès stratégique.

Par rapport à d'autres, les populations des pays de l'Ouest sont généralement pacifistes. En conséquence, le recours envisagé à la force suscite toujours une forte demande de légitimation,

ce qui est caractéristique pour ces pays et fait d'ailleurs partie des valeurs occidentales essentielles. Si une intervention n'est pas dûment légitimée, la population ne la soutiendra pas. Cette légitimité peut se fonder sur des intérêts nationaux ou, mieux encore, sur des arguments d'ordre moral. De toute façon, l'utilisation de la force doit être perçue comme un moyen légitime retenu pour atteindre un certain but, voire, en termes stratégiques, un but politique.¹³ La légitimité des buts poursuivis doit être si pertinente qu'elle restera la source du soutien de la population, même si l'intervention devait connaître des échecs avec, éventuellement, des pertes humaines dans le propre camp et des actes de violence, effets qui vont généralement de pair avec toute utilisation de la force armée.

Puisque les armées occidentales surclassent largement leurs adversaires potentiels en matière de technologie et de capacités, ces dernières ont souvent recours à la guérilla ou, autrement dit, à la conduite d'une guerre dite asymétrique. A cause de leur infériorité, c'est la seule voie qui leur est ouverte pour tenir tête à la partie adverse et de prendre l'initiative pour ne pas être vaincus d'avance.¹⁴ Par conséquent, la guerre asymétrique est aujourd'hui la manière de faire la guerre la plus récurrente.¹⁵ Il est commun aux évolutions de conflits asymétriques que le soutien de la population du pays intervenants baisse au fil du temps, car les progrès réalisés sont souvent peu visibles tandis que les revers subis ont tout de suite une forte résonance. Dans les sociétés occidentales, l'opinion publique joue un rôle décisif pour tout ce qui concerne le soutien de la population. Pourtant, elle a la mémoire courte et tend à oublier qui est la raison pour laquelle tous les acteurs d'un conflit essaient d'elle manipuler.¹⁶

Ce processus connaît une démultiplication stimulée par la propagande mise en œuvre côté adversaire, il s'agit là d'ailleurs d'un autre trait caractéristique de la guerre asymétrique. Pour l'intervenant, briser ce cercle vicieux est extrêmement difficile, puisque son intervention est normalement considérée comme une guerre délibérément choisie, alors que pour les adversaires, combattre l'intervention est souvent regardé comme une lutte pour la survie. Enfin, l'enthousiasme initialement manifesté par la population du pays intervenant peut décliner rapidement.¹⁷ Si au même moment la motivation monte de manière significative côté

¹³ FINNEMORE Martha, *The purpose of intervention. Changing beliefs about the use of force*, Ithaca, Cornell University Press (coll. « Cornell studies in security affairs »), 2003 p. 17.

¹⁴ LUTTWAK Edward, *op. cit.*, p. 211.

¹⁵ CORN Tony, *op. cit.*, p.6.

¹⁶ ORTEGA Martin, *Military Intervention and the European Union*, Paris, Institute for Security Studies Western European Union (coll. « Chaillot Paper »), 2001, p. 44.

¹⁷ SNOW Donald M., *The case against military intervention. Why we do it and why it fails*, New York, Routledge, 2016, p. 67.

adversaire, cela peut porter préjudice au pays qui est partie prenante de l'intervention. En bref, le gouvernement et, par conséquent, la population du pays concerné doivent être prêts à prendre des risques ; il s'agit de savoir absorber d'éventuels échecs afin de garder intact l'adhésion et le soutien dans l'opinion publique et de contenir la motivation de l'adversaire à un niveau bas.¹⁸ En termes stratégiques, éviter que la trinité déjà évoquée ci-devant éclate est essentiel.

Mais comment maintenir l'unité de la trinité ? Selon l'hypothèse déjà présentée, pour les populations occidentales, les arguments d'ordre moral jouent un rôle essentiel, non seulement dans la légitimation des interventions, mais aussi pour maintenir le soutien malgré d'éventuels échecs et problèmes liés aux spécificités des guerres asymétriques. Les arguments les plus forts sont toujours ceux qui légitiment l'intervention en exprimant la volonté de mettre fin aux violations excessives des droits de l'homme.¹⁹ Mais des arguments évoquant la défense d'intérêts nationaux peuvent eux aussi être pertinents et convaincants. L'idéal serait que ces deux catégories de motifs soient réunies et exploitables simultanément. Toujours est-il que deux aspects sont vraiment décisifs : Premièrement, les arguments doivent apparaître suffisamment pertinents et visibles pour légitimer l'utilisation de la force. Deuxièmement, les arguments doivent être pérennes et résister aux revers toujours possibles et hautement probables.

En résumé et de toute évidence, l'intervenant doit légitimer l'intervention du mieux qu'il peut. Il faut notamment garder à l'esprit qu'il s'agit d'une légitimation à long terme, car souvent la tactique d'asymétrie peut transformer la nature de l'intervention qui devient alors une opération de guerre longue et lourde. S'il est vrai que des arguments de nature morale se révèlent très opportuns, la condition essentielle d'un succès stratégique reste le soutien de la population, avec un haut niveau d'adhésion au début de l'intervention de manière qu'il puisse être maintenu le mieux possible par la suite. Ainsi il est impératif que sur le plan de la politique intérieure soient prises toutes les mesures pour assurer, avec la plus grande efficacité possible, la résilience nécessaire pour que les conséquences et éventuels échecs d'une intervention armée ne se répercutent pas négativement sur le soutien de la population.

¹⁸ GERE François, « Le jeu sans la règle. Les premières leçons de la guerre au Kosovo », *Défense nationale et sécurité collective : problèmes politiques, économiques, scientifiques, militaires*, n° 55/12, 1999, p. 26–31, p. 29.

¹⁹ SCHOLZ Rupert, « Zur Legitimität militärisch-humanitärer Interventionen », in BECHMANN Friedrich (ed.), *Die humanitäre Intervention als ultima ratio zur Beendigung oder Verhinderung von Menschenrechtsverletzungen*, Fürstenfeldbruck, Gneisenau-Gesellschaft zur Förderung der Offizierschule der Luftwaffe e.V. (coll. « Gneisenau Blätter »), 2001, p. 55–60, p. 55.

Autrement dit, c'est en amont de l'intervention qu'il faut prévenir des situations où pour des raisons de politique intérieure il faudra ensuite céder d'une manière ou d'une autre. C'est bien dans ce but qu'il faut arriver à réunir, moyennant des justifications fortes et durables, des conditions favorables, et ce bien avant l'intervention. En conclusion, vu sous l'angle de l'intervenant, une intervention militaire est stratégiquement raisonnable si les arguments de sa justification semblent suffisamment convaincants dans le sens évoqué et si, en même temps, la population est suffisamment résiliente pour bien encaisser et gérer les échecs éventuels. Cela veut dire que les deux aspects mentionnés supra peuvent s'additionner dans leurs effets, de manière positive ou négative

1.3. L'environnement d'une intervention militaire

Le deuxième facteur évoqué concerne l'adversaire et la région ciblées. D'une manière générale, une intervention militaire constitue un moyen lourd - sinon le plus lourd - envisageable pour atteindre des buts politiques.²⁰ Ainsi il est sans aucun doute impératif d'analyser le lieu ciblé par l'intervention pour être capable d'anticiper les conséquences sur place. On peut affirmer que, généralement, le but d'une intervention est de rétablir la stabilité d'un territoire, d'un pays ou d'une région.²¹ Même si la stabilité est souvent assimilée à la démocratie - ce qui, la plupart du temps, est peu réaliste - la stabilité qu'il convient de rétablir doit au moins pouvoir être assurée de manière autonome par la suite.

Dans l'idéal, les résultats d'une intervention sont acceptés par tous les acteurs et chacune des parties intéressées peut vivre avec. Une des sources d'une telle stabilité pourrait être l'homogénéité ethnique ou l'identité nationale obtenue par l'intervention.²² Or, dans la réalité, cela n'est malheureusement pas le cas général. Au contraire, car des tensions ethniques et autres tensions internes ont souvent été l'élément déclencheur de la crise et ont donc existé bien avant l'intervention. En conséquence, l'acceptation au lieu même de l'intervention de la nouvelle donne ne sera, en règle générale, pas automatique. Le contraire est vrai : amener tous les acteurs à s'engager dans une démarche de coopération pour la paix et la stabilité représente souvent le plus gros du travail à accomplir après une intervention militaire. En plus,

²⁰ FINNEMORE Martha, *op. cit.*, p. 2.

²¹ MAIR Stefan, « Kriterien für die Beteiligung an Militäreinsätzen », in MAIR Stefan (ed.), *Auslandseinsätze der Bundeswehr. Leitfragen, Entscheidungsspielräume und Lehren* (coll. « SWP-Studie »), 2007, p. 11-19, p.16.

²² DOYLE Michael W., *The question of intervention. John Stuart Mill and the responsibility to protect*, New Haven Connecticut, Yale University Press (coll. « Castle lectures in ethics, politics, and economics »), 2015, p. 90.

le fait que certains acteurs aient participé à l'intervention crée fréquemment des problèmes supplémentaires.

En raison de la complexité ethnique, religieuse et sociale dans les sociétés et régions concernées par l'intervention, la redistribution du pouvoir à l'issue d'une intervention reste la plupart du temps problématique.²³ C'est la raison pour laquelle une intervention est toujours aussi à considérer comme une ingérence périlleuse dans un système complexe. D'un autre côté, il est fréquent que, dans un premier temps, la réussite d'une intervention semble facile.²⁴ Par la suite, elle va se révéler plus difficile qu'on pensait. D'où l'importance de bien connaître le lieu d'intervention, sa structure, ses interdépendances. La connaissance des régimes et systèmes locaux ainsi que de leurs relations extérieures devient cruciale. Bien entendu, il convient aussi que la manière de traiter le régime déchu soit en conformité avec les raisons ayant régi l'intervention.²⁵ Il est évident, que les choses se présentent différemment selon qu'il s'agit un génocide commis par l'ancien régime, d'une agression de nature structurelle contre sa propre population ou d'une unique agression contre un ennemi héréditaire. Tous ces facteurs et donc aussi les caractéristiques spécifiques à l'ancien régime influencent la nature de l'intervention. En outre, dans des sociétés brisées, différents groupes ou fractions essayeront d'accéder au pouvoir, la plupart du temps aux frais d'autres groupes ethniques, religieux, d'anciens clans etc.²⁶ L'ancien régime laisse derrière lui des perdants qui doivent être intégrés d'une manière appropriée pour éviter une politique du jeu à somme nulle. Le courage d'installer de manière efficace des décideurs locaux selon une clé de répartition garantissant l'équilibre entre tous les acteurs sera nécessaire.²⁷ En bref, il faut réfléchir très tôt et très soigneusement comment empêcher la mise en place d'un nouveau régime totalitaire. L'ensemble de ces réflexions doivent être menées avant que ne débute l'intervention.²⁸

La structure régionale peut également se révéler être un élément perturbateur affectant le lieu ciblé par l'intervention. Sans aucun doute, chaque intervention n'influence pas seulement la structure intérieure d'un pays mais aussi celle de la région. L'ingérence dans l'équilibre régionale sera donc d'autant plus massive et variable que la balance entre les acteurs

²³ BIERMANN Rafael, « Legitimitätsprobleme humanitärer Intervention: Kontinuitätslinien zwischen Kosovo und Libyen », *Zeitschrift für Friedens- und Konfliktforschung*, n° 3/1, 2014, p. 6–42, p. 32.

²⁴ SNOW Donald M., *op. cit.*, p. 71.

²⁵ DOYLE Michael W., *op. cit.*, p. 160.

²⁶ SNOW Donald M., *op. cit.*, p. 81.

²⁷ STEWART Rory et KNAUS Gerald, *Can intervention work?*, New York, Norton (coll. « Amnesty International global ethics series »), 2012, p. 21.

²⁸ MEYER Berthold, « Gut gemeint oder gut - wie humanitär sind "humanitäre Interventionen"? », *Hessische Stiftung Friedens- und Konfliktforschung*, 8, 2003, p. 1–12, p. 7.

régionaux est labile. C'est la raison pour laquelle il est tellement important d'analyser non pas seulement le pays concerné, mais également toute la région. Les facteurs à considérer peuvent être, par exemple, la géographie - source potentielle de nouveaux conflits ou espace refuge pour insurgés - ou la composition ethnique ou religieuse propices à la génération de nouvelles alliances ou inimitiés.²⁹ En synthèse, il faut partir du fait que le lieu d'intervention ne se situe pas dans un espace vide, mais qu'il dépend de nombreux facteurs extérieurs qui influenceront aussi le résultat de l'intervention et donc la réalisation de ses propres objectifs politiques. Dans ce contexte, on ne doit pas sous-estimer l'influence des pouvoirs régionaux sur les conflits en général.³⁰

De nombreux pièges (voir ci-devant) existent. Pour les éviter, il faut bien réfléchir qui ou quel groupe soutenir, qui ou quel groupe combattre, mais également se poser la question qui ou quel groupe profite du soutien de la population. Ceux qui détiennent désormais le pouvoir doivent être en mesure de gouverner le pays ou la région. Cela vaut également pour le nouveau gouvernement et concerne tous les domaines : l'administration, l'économie, la vie culturelle etc. Ce que deviendront les « perdants » fait partie de cette question. Ils ne doivent pas per se être exclus du pouvoir, sinon on produit les insurgés de demain. Enfin, à la veille d'une intervention, il faut savoir si on arrivera à réorienter politiquement le pays ou la région dans le sens de ses propres buts politiques. Le but le plus important est d'obtenir une plus large adhésion de la population. Mais réussir à endiguer tous les mouvements d'exode - ceux des adversaires inclus - est stratégiquement important. Comme tout est étroitement lié, il faut éviter des instabilités régionales de la même manière qu'il faut prévenir la naissance d'une vacance du pouvoir. Cette dernière aurait automatiquement pour résultat l'instabilité et l'anarchie, avec ses conséquences néfastes sur la structure régionale et la société concernée.

En résumé, il faut faire en sorte que l'intervention contribue à une stabilité solide et effective. Idéalement, les nouveaux gouvernants devront être des représentants de toute la population, avec une réelle capacité à gouverner dans un contexte sans instabilités imprévisibles ou indésirables, ni dans le pays ni dans la région. En conséquence, une intervention militaire est stratégiquement raisonnable, si elle produit, dans le sens mentionné, plus de stabilité locale et régionale dans le but d'avoir moins d'instabilité après qu'avant l'intervention. Autrement dit, sous l'angle évoqué, l'intervention militaire est stratégiquement raisonnable, si elle contribue

²⁹ ZAJEC Olivier, *op. cit.*, p. 101.

³⁰ EINSIEDEL Sebastian v., *Major recent trends in violent conflict*, Tokyo (coll. « Occasional Paper »), 2014, p. 6.

vraiment à la stabilité au lieu ciblé.

1.4. Les conséquences globales pour les interventions suivantes

Le troisième facteur évoqué concerne les influences sur l'équilibre mondial et donc les conséquences pour les interventions ultérieures et la réalisation des futurs objectifs politiques. L'importance de la légitimation a déjà été expliquée dans les chapitres précédents. D'ailleurs, il est possible de reprendre les mêmes raisonnements en ce qui concerne la légitimité dans un contexte mondial. En partant du principe que les membres de la communauté internationale interagissent dans un système assez complexe, on se rend compte que chaque acteur est obligé de légitimer ses actions face aux autres acteurs. Par analogie avec la politique intérieure, la légalité de la manière d'agir est une source de légitimation importante. Cependant, à la différence de la politique intérieure, il y a un facteur supplémentaire qui influence les relations entre les acteurs de manière significative, en l'occurrence les ententes et alliances. Par conséquent, le besoin de légitimer les interventions au niveau global a des effets sur le droit international voire sur la structure des ententes et alliances. Ces deux aspects sont donc à inclure dans l'analyse des conséquences des interventions militaires sur l'équilibre mondial.

En recherchant la légalité, qui est le fondement d'un ordre du monde qui, pour l'instant, permet à ce dernier de prospérer, chaque acteur doit respecter les règles du droit. Lorsque le droit international perd son acceptation et sa validité, l'instabilité et le chaos s'installent. Cela ne peut pas être en cohérence avec les intérêts stratégiques d'un intervenant occidental.³¹ D'ailleurs, une intervention est par principe légale si elle est conduite dans le cadre d'une demande du gouvernement légitimé ou sur la base d'un mandat de l'ONU.³² Même si le concept *R2P* n'est pas définitif au sens juridique, il reflète l'opinion politique contemporaine majoritaire. Lors du débat dédié à cette problématique, l'ONU a formulé quelques prémisses concernant la légitimation juridique. Néanmoins, le concept reste, pour le moment, une référence pas encore « sûre » et ne peut pas encore être considéré comme une norme de loi incontestable.³³ Le droit international, en l'occurrence le « *ius ad bellum* », s'est depuis toujours développé de manière cyclique. Souvent, c'étaient les conflits réels et les solutions

³¹ TERRY James P., *The regulation of international coercion: legal authorities and political constraints*, Newport, Naval War College Press (coll. « Newport Papers »), 2005, p. 8.

³² PFISTER Stefan A. et STOCKHEIM Oliver, *War das militärische Eingreifen in Libyen 2011 strategisch sinnvoll? Die sicherheitspolitischen Folgen des militärischen Einsatzes verbündeter Staaten in Libyen 2011*, Hamburg, 2014, p. 7.

³³ BIERMANN Rafael, *op. cit.*, p. 11.

apportées à ceux-ci qui ont par la suite influencé les normes juridiques.³⁴ A cet effet, il faut garder à l'esprit que les actions d'aujourd'hui façonneront, d'une manière ou d'une autre, les normes de droit internationales de demain. La question décisive est de savoir, si ces conséquences sont les bienvenues ou, à tout le moins, acceptables. Peu importe la réponse donnée à cette question, le problème majeur reste : chaque décision prise pour ou contre une intervention peut faire jurisprudence. Il se peut qu'on soit obligé d'agir de la même manière la prochaine fois. Il se peut aussi qu'un autre acteur s'autorise à procéder de la même manière. Tout cela sera possible même si on a individualisé sa décision.³⁵ Enfin, le dilemme reste indissoluble, soit faire ce qui est nécessaire au cas par cas, soit agir selon un impératif catégorique. Par conséquent, réfléchir sur les conséquences possibles est la condition *sine qua non*. Malgré cela, et cela a déjà été développé ci-devant, il est incontestable que l'emploi de la force militaire doit toujours être le dernier recours. En donnant au dernier recours un sens plus qualitatif que chronologique, cela revient à dire que les forces militaires doivent être les seuls moyens utiles.³⁶ Enfin, pour bénéficier d'une légalité vraiment incontestable, il faut un mandat de l'ONU, formel et très précis.³⁷ Un tel mandat est une base juridique à toute épreuve à condition qu'on respecte scrupuleusement les dispositions du mandat lors de son application.

L'ONU peut également mandater des organisations régionales de conduire une intervention.³⁸ D'ailleurs, des interventions militaires peuvent être dirigées par des organisations diverses, mais en réalité ce sont souvent des ententes et alliances qui s'en chargent. En analysant leurs structures internes, on reconnaît facilement que si un membre refuse de participer à une action militaire s'opposant ainsi à la décision de l'alliance dans son ensemble, cela peut faire planer le doute sur l'alliance et la solidarité entre ses adhérents.³⁹ L'organisation elle-même est ainsi mise en question. Deuxième constatation concernant les ententes et alliances : plus l'intervention reflète le multilatéralisme, plus sa légitimité va être grande.⁴⁰ Autrement dit, si beaucoup de pays envoient des forces, ils ne montrent pas seulement aux adversaires leur

³⁴ MACFARLANE Neil S., *Intervention in contemporary world politics*, Oxford, Oxford Univ. Press (coll. « Adelphi paper »), 2002, p. 78.

³⁵ DEBIEL Tobias, « Souveränität verpflichtet : Spielregeln für den neuen Interventionismus », *Internationale Politik und Gesellschaft: IPG*, 3, 2004, p. 61–81, p. 79.

³⁶ MEYER Berthold, *op. cit.*, p. 5.

³⁷ FINNEMORE Martha, *op. cit.*, p. 83.

³⁸ SCHOLZ Rupert, « Zur Legitimität militärisch-humanitärer Interventionen », in BECHMANN Friedrich (ed.), *Die humanitäre Intervention als ultima ratio zur Beendigung oder Verhinderung von Menschenrechtsverletzungen*, Fürstfeldbruck, Gneisenau-Gesellschaft zur Förderung der Offizierschule der Luftwaffe e.V. (coll. « Gneisenau Blätter »), 2001, p. 55–60, p. 56.

³⁹ ARNOLD Gerhard, « Die Suche nach Kriterien für die Auslandseinsätze der Bundeswehr », *Europäische Sicherheit : Politik, Streitkräfte, Wirtschaft, Technik*, n° 56/11, 2007, p. 28–31, p. 31.

⁴⁰ PERTHES Volker, « Wie? Wann? Wo? Wie oft? Vier zentrale Fragen müssen vor Auslandseinsätzen beantwortet werden », *Internationale Politik*, 5, 2007, p. 16–21, p. 17.

volonté mais aussi à la communauté internationale leur légitimité.⁴¹ Bien qu'une grande coalition ne fasse pas automatiquement une intervention politiquement gagnable, elle augmente la supériorité militaire ainsi que l'isolation politique de l'adversaire.⁴² En parlant d'alliances, un troisième aspect se révèle être intéressant. En effet, l'alliance peut entraîner un pays membre dans une intervention ne correspondant pas nécessairement à ses propres intérêts nationaux.⁴³ Cela peut produire un dilemme pour ce même pays qui sera ainsi tiraillé entre sa loyauté envers l'alliance et ses propres intérêts. C'est pourquoi soit chaque membre soit l'alliance en général doit veiller à ne pas confronter les membres et son organisation à un tel dilemme. Enfin, à propos des ententes et donc des effets des interventions militaires, un quatrième aspect doit être mentionné, car il concerne le système des alliances en général. C'est notamment pendant la Guerre froide qu'on a vu les superpuissances prendre toujours le parti d'un des belligérants.⁴⁴ Le simple fait qu'une superpuissance soutenait un camp faisait que l'autre superpuissance soutenait systématiquement le camp opposé. Même si actuellement des polarités comparables avec celles de l'époque de la Guerre froide n'existent pas ou pas encore, cet aspect doit rester au centre des réflexions stratégiques, car aujourd'hui ce phénomène existe bel et bien quoique sous une forme plus discrète.

C'est un fait : chaque intervention interfère dans un équilibre très sensible. Elle est stratégiquement raisonnable uniquement si elle peut être légitimée par une légalité développant ou conservant le droit international dans le sens convenu. Puisque le système international est façonné par des ententes et alliances, celles-ci doivent également être prises en compte. Il faut éviter d'affaiblir ses propres alliances ou de rendre plus fortes celles qui vont à l'encontre des intérêts nationaux et des objectifs politiques. Bref, il faut réfléchir avant l'intervention sur ce que sera l'impact sur le jeu global des pouvoirs, si celui-ci est en accord avec les buts politiques au niveau global ou, au moins, ne les sape pas. Pour conclure, une intervention militaire est stratégiquement raisonnable, si elle influence l'équilibre mondial et les rapports des forces en accord avec les buts politiques que le pays en question s'est fixés et que ses conséquences ne sont pas contre-productives.

⁴¹ GAVIARD Jean-Patrick, HEBRARD Patrick, FALZONE Christian-Charles, GIRIER Guy, RAFFAELI Loïc et MICHEL Yvon, « Organisation des opérations interarmées et interalliées », *Défense nationale et sécurité collective : problèmes politiques, économiques, scientifiques, militaires*, n° 57/11, 2001, p. 156–166, p.162.

⁴² FAURE-DUFOURMANTELLE Alain, « Irak et Kosovo », *Défense nationale et sécurité collective : problèmes politiques, économiques, scientifiques, militaires*, n° 56/6, 2000, p. 111–117, p. 112.

⁴³ KÖNIG Josef, « Trotz der gegenwärtigen Interventionsskepsis wird der Ruf nach dem Einsatz militärischer Gewalt immer wieder einmal laut werden. Interview mit Dr. Peter Rudolf, Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP) », *Kompass*, 2, 2014, p. 8–9, p. 8.

⁴⁴ WHEELER Nicholas, « Introduction. The political and moral limits of western military intervention to protect civilians in danger », *Contemporary Security Policy*, n° 22/3, 2001, p. 1–27, p. 2.

1.5. Conclusion partielle

Comme la politique et les objectifs définis en conséquence sont des facteurs conditionnant une intervention militaire, cette dernière n'est raisonnable que lorsqu'elle contribue à réaliser les dits objectifs. L'intervention militaire est un moyen parmi plusieurs dont dispose la politique. Si l'intervention est retenue comme moyen d'action, trois dimensions doivent être considérées : l'ordre global, le pays intervenant, l'entité ciblée par l'intervention. En tout cas, l'intervention est seulement raisonnable et utile dans le sens d'une bonne stratégie lorsqu'elle renforce la « trinité » sur le plan national - à savoir l'action coordonnée du gouvernement, des forces armées et de la population – qu'elle diminue celle de l'adversaire ou influence l'équilibre mondial à son propre avantage.

Vu selon la perspective du pays intervenant, la légitimité sur le plan intérieur est décisive. Pour les pays occidentaux, la combinaison entre des intérêts nationaux et des arguments moraux est un préalable idéal à la légitimation, vis-à-vis de sa propre population, de leur engagement. Cela est d'autant plus vrai que le pays intervenant est appelé à se préparer à l'éventualité une guerre asymétrique susceptible de durer longtemps, avec une intervention accompagnée, le cas échéant, d'échecs et dont les succès, souvent modestes, sont souvent peu visibles. Plus la population est convaincue de la légitimité d'une intervention et plus cela se fait de manière crédible, plus la chance qu'elle développe une résilience contre les échecs typiques d'une guerre asymétrique est grande. C'est cette résilience qui décidera finalement sur la détermination et la fermeté d'une intervention et donc sur son utilité stratégique par rapport à la politique intérieure du pays intervenant.

L'analyse de l'adversaire doit inclure l'appréciation de sa situation intérieure et de la situation régionale. Il est crucial que l'intervention contribue à un plus de stabilité. C'est la raison pour laquelle il faut éviter autant que possible de générer des perdants, qui torpilleraient la transition vers une paix durable. La meilleure manière d'y arriver est de développer des concepts pour le temps après en amont de l'intervention et d'y incorporer les réalités et particularités locales et historiques. *Idem* pour les spécificités régionales. Ainsi, une intervention militaire n'est raisonnable que lorsqu'elle réagit et répond aux conditions locales et régionales sur lesquelles elle devra construire un ordre politique stable. Dans aucun cas, elle ne devra créer de nouvelles instabilités.

Concernant l'équilibre mondial, il convient de prendre en considération les effets d'une intervention sur le droit international. Idéalement, l'intervention s'appuiera sur un mandat de l'*ONU* ou une invitation à intervenir émanant d'un gouvernement légitime. A défaut, la légitimation juridique sera plus difficile à obtenir sans pour autant poser des problèmes systématiquement ingérables. La problématique quant à la pertinence stratégique d'une intervention provient du fait que le droit international en tant que base de la stabilité évoluera avec chaque action réalisée. Il est donc essentiel de savoir si une évolution dans la direction visée et définie pour un cas de crise ou de conflit précis est souhaitable, il faut également être sûr que la perspective selon laquelle d'autres acteurs sur la scène internationale utilisent, dans d'autres cas de conflits ou de crises, une justification similaire est vraiment voulue. Au-delà de ces aspects, les conséquences sur les ententes et alliances sont des facteurs qu'il ne faut pas perdre de vue lors de la réflexion sur l'équilibre global. Il a été démontré ci-devant que les interventions militaires sont stratégiquement raisonnables seulement à condition de ne pas porter atteinte, en les affaiblissant, aux propres alliances, que ce soit par des forces centrifuges ou par des actions imposées aux membres et allant à l'encontre de leurs intérêts. Par ailleurs, il semble judicieux que l'intervention ne rende pas les alliances adverses plus fortes et ne permette pas d'en former des nouvelles. Ensuite, pour qu'une intervention militaire soit indiquée et utile, il faut considérer ses conséquences sur l'équilibre mondial de manière à s'assurer qu'elles ne vont pas à l'encontre de l'essentiel de ses propres objectifs politiques.

Bien que les trois facteurs concernant le point de vue global, celui de l'intervenant et celui de l'entité ciblée soient assez différents, la quête de la stabilité en constitue le trait d'union. Ceci vaut pour la mise en place de la résilience sur le plan intérieur autant que pour la prévention d'instabilités locales ou régionales ou le maintien de l'équilibre mondial, tous ont en commun la notion de l'indispensabilité de la stabilité. Enfin, c'est en cohérence avec la « trinité » qu'il convient de devenir plus fort dans le sens stratégique en augmentant le potentiel de son propre camp et en diminuant celui du camp adverse. Il semblerait que ce deuxième objectif soit plus facile à réaliser que le premier.

En effet, la multitude des facteurs intervenant explique pourquoi augmenter et renforcer la « trinité » dans son pays est une tâche plus difficile et plus complexe. Comme il est impératif de ne pas perdre de vue et de suivre plusieurs facteurs à la fois et qu'il s'agit en plus de les façonner de manière constructive, l'enjeu d'une intervention militaire est évident. C'est uniquement en arrivant à bien gérer cet enjeu qu'une victoire au sens stratégique peut être

remportée. Autrement dit, une intervention militaire qui s'avère être stratégiquement raisonnable doit non seulement créer de la stabilité mais encore servir un but politique constructif et créateur.

2. Respect des critères dans le cadre des interventions récentes

2.1. Critères concernant l'ordre international

2.1.1. Légalité et droit international

Les réflexions menées ci-devant et les conclusions en découlant permettent de se pencher à présent sur des exemples concrets, c'est-à-dire les interventions militaires au Kosovo, en Afghanistan, en Iraq et en Libye. Il s'agit de déterminer si les critères identifiés ont joué un rôle et si leurs conséquences ont été différentes selon qu'ils ont été pris en compte ou non. Même si chaque intervention mérite sa propre analyse approfondie, le cadre de ce mémoire ne le permet pas. C'est la raison pour laquelle l'accent sera mis seulement sur les opinions majoritaires scientifiques concernant certains aspects en laissant de côté les débats sur des aspects contentieux. Cette réduction est inévitable mais permet aussi se focaliser sur les points clefs. Le présent chapitre est d'ailleurs articulé de la même manière que le chapitre précédent et évoquera donc les trois grandes lignes et facteurs déjà conceptualisés dont ceux concernant les conséquences globales, les critères relatifs à pays intervenant et, pour terminer, ceux qui sont en rapport avec les particularités locales et régionales.

Quant aux conséquences d'une intervention sur l'équilibre mondial, il faut, avant d'évaluer les effets sur les ententes et alliances, en examiner les impacts sur la légalité des interventions et le droit international. A cet égard, il s'agit d'identifier le cadre juridique des interventions, l'aspect de l'existence ou non d'un mandat de l'*ONU* étant particulièrement intéressant. En plus, il faut déterminer dans quelle mesure la *R2P* ou d'autres logiques d'argumentation ont servi à la justification juridique. Cela permettra de connaître quelles en ont été, sur le plan du droit international, les conséquences concrètes et l'évolution induite. C'est ce dernier point qui semble être d'une importance particulière, car il permet de bien saisir les conséquences à moyen et à long terme. Il sera ainsi démontré à quel point l'aspect de la légalité a eu des implications stratégiques « à l'usage », c'est-à-dire dans le contexte d'interventions réelles.

Après avoir échoué en Srebrenica et en Ruanda pendant les années 1990, la communauté internationale a pris la décision de ne plus tolérer de telles épurations ethniques et crimes de guerre. Par conséquent, les mandats de l'*ONU* devenaient plus robustes au cours des guerres balkaniques.⁴⁵ Cela illustre quelque peu l'ambiance internationale dans laquelle le

⁴⁵ SCHMIDSEDER Karl, « Die militärische Komponente im internationalen Krisenmanagement: Charakteristika

gouvernement serbe a décidé de lancer son offensive au Kosovo. Convaincu de la capacité de réaction restreinte de la communauté internationale, Milosevic a décidé de combattre les insurgés dans la province du Kosovo et est devenu par la suite l'auteur de crimes de guerre massifs. En fait, il n'était pas le seul à croire qu'un mandat de l'*ONU* en faveur d'une intervention internationale n'avait aucune chance d'être adopté. Même les États occidentaux les plus actifs à réclamer l'arrêt des assassinats en cours étaient convaincus que chaque initiative au Conseil de sécurité de l'*ONU* allait courir à l'échec à cause d'un veto russe ou chinois. En fin de compte, il a été décidé d'intervenir sans mandat au seul motif qu'il fallait assumer la responsabilité d'arrêter les épurations ethniques, ce qui au fond n'était autre chose qu'exciper de la *R2P*.⁴⁶ Ainsi, le cas du Kosovo illustre fort bien que des décisions prises à la majorité de la communauté internationale peuvent servir, au lieu et à la place de règles normatives en la matière, à restreindre la souveraineté d'un pays au profit des droits de l'homme.⁴⁷ Il s'agit certes d'une zone d'ombre juridique, mais elle a initié un processus pour donner aux interventions humanitaires comparables à celles au Kosovo un format juridiquement obligatoire, ce qui permet d'éviter les impondérabilités connues par le passé. Deux rapports ont alors fait époque : le rapport d'*ICISS* en 2001 et le *High-Level-Panel* de 2004.⁴⁸ Tous les deux essayaient de définir des critères selon lesquelles une intervention humanitaire serait quasiment obligatoire pour la communauté internationale. Ces rapports devenaient immédiatement la base sur laquelle s'établissait ensuite le débat international en la matière.

Alors que l'intervention humanitaire faisait encore l'objet d'échanges entre spécialistes, la politique, dans ses applications concrètes, passait à d'autres logiques pour légaliser voire légitimer des interventions militaires. Après les attaques du 11 septembre 2001, la légitime défense a commencé à jouer un plus grand rôle dans les relations internationales. Ainsi l'intervention en Afghanistan a été légitimée et légalisée en invoquant le principe de la légitime défense consignée dans les résolutions du Conseil de sécurité 1368 et 1373.⁴⁹ Bien que l'intervention en Afghanistan ait été, comme cela a été le cas au Kosovo, une violation du principe de souveraineté, cette intervention était non seulement défendue par la majorité de la

der Hauptakteure. Kriterien für die nationale Beteiligung », *Österreichische militärische Zeitschrift: ÖMZ*, n° 40/III, 2002, p. 289–298, p. 290.

⁴⁶ FAURE-DUFOURMANTELLE Alain, *op. cit.*, p. 113.

⁴⁷ MACFARLANE Neil S., *op. cit.*, p. 55.

⁴⁸ BIERMANN Rafael, *op. cit.*, p. 11.

⁴⁹ SCHMITT Michael N., *Counter-terrorism and the use of force in international law*, Garmisch-Partenkirchen Germany, George C. Marshall European Center for Security Studies (coll. « Marshall Center papers »), 2002, p. 17.

communauté internationale mais aussi par les instances officielles de l'*ONU*.⁵⁰ C'est à ce moment que se dessine une plus forte volonté d'utiliser la force comme moyen de façonner l'ordre du monde et notamment comme moyen légal de la lutte contre le terrorisme et les menaces perçues.⁵¹ Bon nombre d'acteurs indécis dans un premier temps ont finalement accepté l'emploi unilatéral et préventif de la force, ce qui rejoint la doctrine du président Bush définie en 2002. En fait, il n'y a pas eu beaucoup d'opposition à cette doctrine, car, en général, l'impératif d'étendre la légitime défense a été bien accepté partant du fait que la lutte contre le terrorisme global passe forcément aussi par l'engagement de moyens militaires. Ainsi, l'argument de lutter contre le terrorisme était un élément essentiel de la justification juridique à la veille de l'intervention en Iraq en 2003. Suivant cette logique, le président Bush avait alors déclaré sans ambiguïté que les États-Unis étaient prêts à intervenir, le cas échéant même de façon unilatérale et sans mandat de l'*ONU*.⁵² En fin de compte, le Conseil de sécurité de l'*ONU* a adopté la résolution 1441 qui était certes évasive dans son énoncé, mais a enfin consacré la légitime défense comme justification d'une intervention. Malgré le mandat donné à travers la résolution 1441, l'intervention en Iraq était sans aucun doute illégale en termes de justification juridique, puisqu'il n'existait dans ce pays ni armes de destruction massive ni des relations avec des réseaux terroristes.⁵³ Donc les deux arguments majeurs invoqués se sont ensuite révélés mensongers.

En allant plus loin dans cette réflexion, il n'est pas étonnant que la légitime défense en tant que moyen de la justification légale d'une intervention ait été discréditée après la guerre en Iraq et ne convenait alors plus pour légaliser les interventions suivantes. En fait, la confiance dans les arguments utilisés avait été ébranlée à tel point qu'il semblait désormais difficile d'en trouver d'autres susceptibles de légaliser une intervention à venir sans parler d'obtenir un mandat de l'*ONU* en faisant valoir l'argument de la légitime défense.

Ainsi il ne surprend pas que pendant l'intervention en Libye, la *R2P* ait connu une renaissance. Même si la situation était plus un cas classique d'une révolte contre un despote tyrannique avec un chèque en blanc juridique pour les intervenants qu'un cas rentrant effectivement dans le cadre de la *R2P*, la protection de la population contre un massacre constituait bel et bien

⁵⁰ SNOW Donald M., *op. cit.*, p. 94.

⁵¹ O'DRISCOLL Cian, *The renegotiation of the just war tradition and the right to war in the twenty-first century*, New York, Palgrave Macmillan, 2008, p. 148.

⁵² MILOSEVIC Nik, *Deutsche Kriegsbeteiligung und -verweigerung. Analyse der Einflussfaktoren im politischen Entscheidungsprozess der Fälle Kosovo, Afghanistan, Irak und Libyen*, Hamburg, Diplomica Verlag, 2012, p. 85.

⁵³ SNOW Donald M., *op. cit.*, p. 89.

l'argumentation juridique ouvrant la voie à l'intervention.⁵⁴ Si le mandat autorisait, bien qu'en termes générales, la chute de Kadhafi, le mandat du Conseil de sécurité de l'*ONU* apportait le cadre juridique nécessaire. Toujours est-il qu'il s'agissait en l'occurrence aussi d'une interprétation très généreuse qui a provoqué en fin de compte une acceptation en baisse de la *R2P*.⁵⁵ Par conséquent, bon nombre des progrès faits en matière d'acceptation et d'ancrage de la *R2P* dans le droit international dans les années ayant suivi l'intervention au Kosovo ont été anéantis suite à cette interprétation excessive.

Tout cela montre que les interventions de ces dernières années ont obtenu la qualité d'action légale soit en invoquant la légitime défense soit la *R2P*. Dans un premier temps, l'argument utilisé selon le cas semble être adapté et fonctionne très bien, comme la *R2P* au Kosovo et la légitime défense en Afghanistan. Par la suite, l'argument est souvent utilisé sans être vraiment approprié. Dans ce contexte, l'existence d'un mandat de l'*ONU* joue un rôle mineur. Par voie de conséquence, cela apporte la preuve que chaque utilisation d'un argument juridique fait jurisprudence et impacte ainsi le développement du droit international de façon positive ou négative. Le Kosovo et l'Afghanistan montrent clairement qu'il y a eu un débat constructif *a posteriori*, dont le but était de faire évoluer le droit international et ses exigences à la lumière des impératifs reconnus et acceptés par la communauté internationale. Mais cela peut aussi provoquer le contraire, à savoir la neutralisation de ces mêmes arguments. Le cas de l'Iraq et celui de la Libye ont justement provoqué le contraire : ce qui a suivi a été tout sauf un débat constructif. L'utilisation abusive voire contradictoire d'une argumentation a décrédibilisé et la légitime défense et la *R2P*. Par conséquent, directement après, ni l'une ni l'autre ne pouvait plus être appliquée même si elles avaient été pertinentes dans tel ou tel cas. Les progrès réalisés précédemment se sont trouvés non seulement bloqués mais surtout annulés au point de devoir être relancés.

Force est de constater que pour une intervention stratégiquement raisonnable et au contraire des réflexions théorétiques l'existence d'un mandat formel de l'*ONU* n'est pas forcément décisive. Plus importante est l'argumentation juridique comme élément de la légitimation et la question de savoir si elle est partagée par la communauté internationale. Dès lors que ce consentement existe, l'argumentation est un bon point de départ pour faire évoluer le droit international dans le sens convenu. A défaut, c'est une bonne raison stratégique contre une intervention, car l'argument utilisé sera décrédibilisé et donc inutilisable dans un futur proche.

⁵⁴ DOYLE Michael W., *op. cit.*, p. 127.

⁵⁵ PFISTER Stefan A. et STOCKHEIM Oliver, *op. cit.*, p. 11.

En résumé, dilapider des justifications juridiques au profit d'intérêts court terme comme en Iraq ou en Libye n'est jamais stratégiquement opportun et entrave la liberté de manœuvre sur le moyen et long terme.

2.1.2. Ententes et alliances

Dans une prochaine étape, il convient d'analyser les conséquences d'une intervention militaire sur le système international des ententes et alliances. Il s'agit notamment d'identifier l'exécutant de l'intervention. Déterminer si l'intervention est unilatérale ou a lieu dans le cadre d'une entente existante ou s'il s'agit d'une coalition ad-hoc est un aspect important. Mais ce sont également les conséquences sur les alliances existantes, les réactions des non-participants et, enfin, les implications sur les crises à venir qu'il faudra étudier pour pouvoir apprécier si une intervention est stratégiquement raisonnable. Le cadre de ce mémoire ne permet pas de présenter toutes les interdépendances existantes, toutefois, examiner, à titre d'exemple, le cas de l'alliance occidentale en le mettant en relation avec la conduite que la Russie adopte vis-à-vis de l'ouest permet de faire ressortir quelques lignes fondamentales.

C'est surtout l'exemple de l'*OTAN* qui illustre de manière pertinente qu'une intervention militaire peut avoir un effet unificateur sur une alliance. Ainsi, l'intervention au Kosovo a été, en quelque sorte, un coup de chance pour l'*OTAN*, parce qu'elle a beaucoup contribué à donner à cette dernière un nouveau but.⁵⁶ En plus, cette intervention présentait une opportunité bienvenue pour l'alliance de montrer son efficacité pour la conduite de missions de paix, que ce soit de manière autonome ou dans le cadre d'un mandat de l'*ONU*. Prendre la décision en faveur d'une intervention dans le cadre de l'*OTAN* avait été, en l'occurrence, un choix judicieux et prévoyant, préférable en tout cas à la formation d'une coalition ad-hoc ou unilatérale, pour la simple raison que l'alliance disposait des ressources suffisantes pour accomplir les tâches liées à cette mission. En plus, elle était, quant à sa raison d'être, la première à bénéficier des effets de cette opération. Par la suite, la Russie a profité de l'absence d'un mandat de l'*ONU* entre autres pour légitimer, de la même manière, ses actions au Caucase, mais dans le cas du Kosovo, il n'y a pas eu de réactions critiques notables à l'encontre de l'*OTAN*. Les militaires russes déployés au dernier moment au Kosovo n'avaient pas non plus constitué un problème insurmontable : ils ont fini par être subordonnés au

⁵⁶ TERRY James P., *op. cit.*, p. 120.

commandement de *KFOR* et un secteur russe a été créé. Tout cela a assuré le maintien d'une certaine influence russe dans la province du Kosovo. Pour un peu est-il qu'on peut parler d'une approche à caractère coopératif entre l'*OTAN* et la Russie.

Au même titre que l'intervention au Kosovo, celle en Afghanistan a eu un effet unificateur pour l'*OTAN*. Elle était tout d'abord l'expression de la solidarité régnant au sein de l'alliance au regard des différentes attaques terroristes, celles du 11 septembre et, par la suite, celles de Londres, Madrid etc. Ainsi, l'intervention en Afghanistan est progressivement devenue un signal symbolisant l'union des pays occidentaux, engagés ensemble dans la lutte contre le terrorisme.⁵⁷ Ce constat est resté valable même lorsque les progrès sur le plan de l'évolution de la situation sécuritaire ont commencé à manquer. L'engagement commun agissait toujours comme catalyseur et permettait de démontrer la solidarité et la détermination de l'ouest contre le terrorisme global. On arrive ainsi à la constatation que l'intervention a effectivement consolidé l'*OTAN*. En outre, faisant participer des pays non-otaniens comme la Mongolie ou la Géorgie, il était possible d'envoyer un signal à l'encontre du terrorisme international qui dépassait le seul cadre de l'alliance. A cet égard, l'intervention militaire s'est révélée être un vrai facteur d'intégration.

Le premier changement significatif s'est installé avec l'intervention en Iraq en 2003. Cette dernière marque en quelque sorte un point d'inflexion pour l'ouest en général, mais pour l'*OTAN* en particulier. En synthèse, face à l'Iraq, il fallait faire le choix entre une gouvernance mondiale conduite de façon unilatérale ou multilatérale. Le monde occidental était divisé sur la manière de façonner la future gouvernance mondiale – devait-elle être unilatérale, sous le pilotage des États-Unis, ou multilatérale, sous le pilotage d'organisations comme l'*ONU* ou l'*OTAN* ?⁵⁸ Finalement, l'intervention eu lieu dans le cadre d'une coalition des volontés, qui plongeait le système des alliances et ententes occidentales dans une véritable crise. Le symbole le plus visible en était la métaphore utilisée par Donald Rumsfeld qui parlait alors de la vieille et de la nouvelle Europe. Toujours est-il que pour les ententes occidentales, le résultat était clair : toutes les décisions étaient prises en dehors de l'*OTAN*, cette dernière ne devenant qu'un simple spectateur.⁵⁹ La réaction russe en réponse à l'unilatéralisme pratiqué s'est finalement concrétisée par l'augmentation de ses capacités sur

⁵⁷ RAUCH Andreas M., « Exit-Kriterien für den militärischen Auslandseinsatz », *Europäische Sicherheit & Technik : ES & T*, n° 62/2, 2013, p. 16–18, p. 18.

⁵⁸ FINK Susan D., « The trouble with mixed motives : debating the political, legal, and moral dimensions of intervention », *Naval War College review*, n° 57/H 3/4, 2004, p. 19–32, p. 25.

⁵⁹ MILOSEVIC Nik, *op. cit.*, p. 91.

le plan de l'armement et une rhétorique de plus en plus agressive à l'encontre du monde occidental en général et notamment par rapport aux États-Unis. Néanmoins, au prix d'un effort intense surtout de la part de la France et de l'Allemagne en faveur d'un engagement plus substantiel en Afghanistan, l'occident a su surmonter les difficultés. Ce qui est resté toutefois, ce sont le scepticisme vis-à-vis de l'ouest, l'unilatéralisme américain et l'armement renforcé côté russe, tout cela sur fond d'une intervention massive et victorieuse de la Russie en Géorgie en 2008.

L'intervention en Libye devait également poser un problème sérieux à l'*OTAN* : L'Allemagne et la Turquie ne se joignant pas à cette opération, une impression de désaccord et d'absence de solidarité au sein de l'alliance s'en est ensuivie. Qui plus est, les États-Unis souhaitant venir de dernière cette crise devaient finalement accepter un rôle plus important que prévu. C'est surtout ce dernier aspect qui a mis en lumière, sans le vouloir et s'accompagnant d'une perte significative de crédibilité, les défis militaires auxquels l'*OTAN* se voyait confrontée.⁶⁰ Ainsi l'intervention en Libye a plongé l'alliance, qui peu avant avait encore été unie par la lutte contre le terrorisme, dans une crise majeure. Même le fait d'une issue victorieuse du conflit sur le plan militaire ne pouvait pas cacher ces failles. La Russie en a d'ailleurs bien pris note, surtout qu'il y avait eu une utilisation abusive du mandat de l'*ONU*. Les conséquences en résultant seront évaluées au cours du chapitre 3 de ce mémoire.

Tant l'exemple étudié ci-devant, lequel porte un regard plus détaillé sur l'*OTAN*, que les réactions de la Russie quant aux diverses interventions montrent clairement l'importance de l'impact généré sur le système international des ententes et alliances. A cet égard, les interventions ont toujours été opportunes et fondées donc raisonnables, lorsqu'elles avaient souligné la solidarité et la puissance de l'alliance occidentale. Dès qu'elles mettaient en lumière son désaccord et sa faiblesse, elles étaient contre-productives au moyen et au long terme et des efforts intenses étaient de mise pour que les résultats obtenus soient finalement payants. Chaque fois, la Russie comme puissance de contrepoids réagissait en conséquence. Pour l'*OTAN*, les réactions russes à son égard étaient généralement plus favorables, dès lors que la Russie avait été associée à la recherche d'une solution, comme cela a été le cas au Kosovo. Pour prévenir des réactions négatives il fallait que la Russie ne se sente pas dupée comme en Iraq ou en Libye. Au regard de l'expérience pratique le résumé suivant s'impose : les interventions militaires ont eu un impact très fort sur le système des alliances et l'équilibre

⁶⁰ DOYLE Michael W., *op. cit.*, p. 136.

des ententes. Néanmoins on n'a pas toujours prévu les conséquences stratégiques au point d'en atténuer les effets négatifs.

2.2. Critères relatifs au pays intervenant

2.2.1. Légitimité politique et morale

Afin de thématiser les critères évoqués concernant le pays intervenant, il faut dans un premier temps analyser la légitimité morale, avant de se pencher, dans un deuxième temps, sur les impacts sur la politique intérieure correspondante. Concernant la légitimité morale, le plus important est de vérifier quelles sont les raisons qui ont été apportées pour justifier les interventions en question et si celles-ci se sont avérées être justifiées par la suite. Il s'agit surtout d'examiner le rôle qu'ont joué les arguments éthico-moraux et de contrôler si ceux-ci n'ont pas perdu de leur valeur dans le temps. Dans ce contexte et considérant le sujet du présent mémoire, il paraît essentiel de considérer la mesure dans laquelle d'éventuels arguments moraux ont été discrédités et quelles en ont été les répercussions.

Le premier résultat de cette considération est que l'intervention au Kosovo a été la conséquence de plusieurs guerres dans les Balkans durant les années 90. Les enseignements tirés de la guerre en Bosnie et plus particulièrement ceux de l'échec international à Srebrenica ont poussé à craindre que des épurations ethniques et un génocide pourraient également devenir réalité au Kosovo. L'exode massif de citoyens albanais vers les pays voisins et vers l'Europe centrale était la preuve que ces craintes n'étaient pas totalement injustifiées.⁶¹ Ceci peut être considéré comme le principal motif de l'intervention; chose qui a été communiquée très clairement par les pays intervenants. Il a donc été répété à maintes reprises que les frappes aériennes menées dans le cadre de l'opération *ALLIED FORCE* avaient pour but d'éviter des morts supplémentaires au Kosovo.⁶² Ceci impliquait que la décision en faveur d'une intervention était motivée par le désir d'écartier un événement futur qui n'avait pas encore eu lieu. Chose frappante et de ce fait en partie contreproductive : au fil du temps, la catastrophe humanitaire à éviter prenait de plus en plus d'ampleur et était dépeinte de façon de plus en plus atroce dans le discours de justification. Finalement, ceci a même conduit certains

⁶¹ ALTMANN Franz-Lothar, « Die Bundeswehr auf dem Westlichen Balkan », in MAIR Stefan (ed.), *Auslandseinsätze der Bundeswehr. Leitfragen, Entscheidungsspielräume und Lehren* (coll. « SWP-Studie »), 2007, p. 88–98, p. 88.

⁶² RUDOLF Peter, « Menschenrechte und Souveränität: zur normativen Problematik "humanitärer Intervention" », 2001, p. 16.

opposants de l'intervention à supposer que le scénario catastrophe était fabriqué de toutes pièces dans le but de masquer d'autres objectifs de l'intervention tels que le renversement de Milosevic.⁶³ Ces soupçons ont été étayés par le reproche de manque de détermination, étant donné qu'un engagement de forces au sol avait été exclu dès le départ. Les conséquences notables furent non seulement un ralentissement des négociations politiques, mais aussi, d'un point de vue humanitaire, un certain abandon des Albanais du Kosovo.⁶⁴ À long terme, l'intervention a également mené à la scission du pays; chose qui à l'heure de l'intervention ne pouvait jouer et ne jouait aucune importance sur le plan du droit international.⁶⁵

En ce qui concerne l'intervention en Afghanistan, les motivations semblaient être, à première vue, quelque peu différentes. Tout en rappelant la nécessité de détruire Al-Qaïda, le premier motif invoqué fut l'intérêt national de la communauté des États occidentaux, et plus particulièrement celui des États-Unis. Le régime taliban au pouvoir en Afghanistan étant considéré comme une puissance protectrice de l'organisation terroriste, sa chute s'est imposée comme une conséquence nécessaire pouvant faire office de motif d'intervention. Quoiqu'il en soit, une fois le pouvoir renversé à Kaboul, le « *state building* » est très vite devenu le nouvel objectif politique, ce qui, au bout du compte, revenait à motiver sur le plan moral la prolongation de l'engagement militaire. En expliquant vouloir aider le pays à instaurer une démocratie libérale ainsi qu'à établir et faire respecter les droits de l'homme, les éléments de justification avaient changés du tout au tout.⁶⁶ Quelques années plus tard, le motif d'intervention initial avait complètement disparu de la conscience collective et l'intervention en Afghanistan suscita de plus en plus d'interrogations quant à son sens et sa légitimité. Au regard des échecs permanents du processus de démocratisation, les voix exprimant des doutes sur l'engagement des Occidentaux ont finalement vu leur écho grandir.

Tout comme au début en Afghanistan, le motif principal de l'intervention en Irak résidait également dans la volonté d'imposer des intérêts nationaux ou plutôt occidentaux. Dès lors que le président Bush avait déclaré que l'Irak de Saddam Hussein était un État voyou, le pays était considéré comme une menace considérable pour la paix mondiale. Cette image a plusieurs fois été renforcée par les allégations selon lesquelles le régime irakien possédait des

⁶³ BIERMANN Rafael, *op. cit.*, p. 19.

⁶⁴ GERE François, *op. cit.*, p. 28.

⁶⁵ SCHOLZ Rupert, « Zur Legitimität militärisch-humanitärer Interventionen », in BECHMANN Friedrich (ed.), *Die humanitäre Intervention als ultima ratio zur Beendigung oder Verhinderung von Menschenrechtsverletzungen*, Fürstenfeldbruck, Gneisenau-Gesellschaft zur Förderung der Offizierschule der Luftwaffe e.V. (coll. « Gneisenau Blätter »), 2001, p. 55–60, p. 58.

⁶⁶ KÖNIG Josef, *op. cit.*, p. 9.

armes de destruction massive, mettant ainsi en danger non seulement les pays voisins, mais également toute la région. De plus, on a tenté de d'établir des relations entre le régime de Saddam et le terrorisme international afin d'accroître le sentiment de menace ressenti par les pays occidentaux. L'oppression de la population par le régime irakien par contre n'a joué qu'un rôle secondaire dans la motivation de l'intervention. Force est de constater que dans cet exemple-ci, les arguments d'ordre purement moral n'ont été pris en compte qu'en dernier recours.⁶⁷ Il est donc peu surprenant que la légitimité de l'intervention se soit effondrée comme un château de carte lorsqu'aucune preuve n'a pu être trouvée pour attester de l'existence d'armes de destruction massive. L'intervention en soi a donc été complètement discréditée et jugée illégitime par la majeure partie de la communauté internationale, y compris par des pays participants tel le Royaume-Uni.

L'intervention en Libye a donné une nouvelle naissance à la justification fondée sur la morale. Les pays intervenants, avec à leur tête les gouvernements français et britannique, craignaient un massacre imminent de la population libyenne. La rhétorique de Kadhafi a été démontrée comme un témoignage flagrant du danger avancé. Néanmoins, de nombreux membres du Conseil de sécurité des Nations Unies étaient sceptiques et se demandaient si le nombre de victimes présenté était bel bien réel ou s'il avait été exagéré par les forces de l'opposition libyenne.⁶⁸ À ce jour, il est vrai que nous ne pouvons pas dire avec certitude qu'un massacre de la population civile était prévu en Libye. Malgré cela, la perspective d'un deuxième Srebrenica a poussé les pays intervenants à penser qu'il fallait agir à tout prix et vite.⁶⁹ Dans l'état actuel des choses, et considérant que l'intervention a mené au renversement de Kadhafi, ces doutes justifiés ont pour conséquence la remise en question de la légitimité de l'intervention par une grande partie de la communauté scientifique et de l'opinion publique.

On constate donc que rien ne motive et ne légitime aussi bien des interventions que des arguments d'ordre moral. L'exemple du Kosovo en est la preuve manifeste. Cependant, il démontre également qu'il est absolument indispensable que les motifs soient communiqués de manière crédible. Bien que l'exemple de l'Afghanistan démontre, dans un premier temps, que les intérêts nationaux se prêtent également très bien à la légitimation d'une intervention, ceci est uniquement le cas s'il s'agit d'un danger concret qu'il convient d'éliminer. L'intérêt

⁶⁷ FINK Susan D., *op. cit.*, p. 27.

⁶⁸ DOYLE Michael W., *op. cit.*, p.130.

⁶⁹ FOREIGN AFFAIRS COMMITTEE, *Examination of intervention and collapse and the UK's future policy options. Third Report of Session 2016-17*, London, 2016, p. 14.

national perd tout son pouvoir de persuasion une fois que ledit danger est écarté. La communication en aval de motifs supplémentaires - lorsque l'intervention a déjà commencé - n'est que peu convaincante et peut même affaiblir les arguments qui étaient solides jusque-là. Les exemples de l'Irak et de la Libye démontrent l'importance que revêt la crédibilité de la motivation de l'intervention. Concernant les intérêts nationaux et, dans une plus large mesure encore, les arguments moraux, le plus important est qu'on puisse en apporter la preuve non seulement avant, mais également après l'intervention. La légitimité d'une intervention et, à long terme, la confiance envers les acteurs intervenants sont réellement en danger lorsque les motifs s'avèrent être faux ou, encore pire, s'ils s'avèrent avoir été construits de toute pièce. En conclusion, les exemples évoqués prouvent la véracité de la thèse mentionnée plus haut selon laquelle les interventions sont utiles sur le plan stratégique à condition que leurs motifs soient crédibles et convaincants à long terme, même au cours de l'intervention. Si une intervention ne remplit pas ces conditions, elle perdra très vite sa légitimité et les motifs apportés auront, tant à court terme qu'à long terme, un effet contre-productif sur les objectifs politiques.

2.2.2. Implications pour la politique intérieure

Dans un deuxième temps, les aspects à prendre en considération en ce qui concerne les pays intervenants sont leur politique intérieure et les conséquences résultant des interventions militaires. Bien entendu, chaque pays dispose, en matière de politique intérieure, de règles individuelles marquées par la tradition nationale, par de nombreux facteurs spécifiques et par différentes cultures politiques. Il existe pourtant certains aspects et exemples qui sont symptomatiques des processus dans tous les pays occidentaux et qui, pour cette raison précise, peuvent être d'une aide précieuse dans le cadre de ce mémoire. Il est notamment intéressant d'examiner, à l'aide d'exemples concrets, la mesure dans laquelle la population est favorable à une intervention avant sa mise en œuvre et pourquoi ainsi que comment les opinions favorables changent au fil du temps. En cas de changement, il faut poursuivre l'analyse en déterminant quelles ont été les répercussions sur la « *Realpolitik* ».

Concernant l'intervention au Kosovo, il faut dire qu'au début, les populations occidentales n'y étaient pas très favorables. Si à un certain moment, voyant que l'escalade de la violence avait atteint un niveau alarmant, les gouvernements étaient persuadés de la nécessité d'une

intervention, ceci n'était pas automatiquement valable pour les populations.⁷⁰ En Allemagne par exemple, l'opinion publique a seulement basculé lorsque les citoyens se sont sentis directement menacés par les agissements de Milosevic. Après un travail de persuasion important mené par la classe politique, la majorité de l'opinion publique allemande a finalement soutenu l'intervention, y compris la participation de militaires allemands.⁷¹ Ce soutien a pu être maintenu durant de longues années suivant l'intervention, de sorte que l'acceptation de l'engagement militaire au Kosovo paraît aujourd'hui pertinente.

Pour ce qui est de l'intervention en Afghanistan, c'est un autre constat qui s'impose. L'opinion publique française en est un très bon exemple. Au début de l'intervention, alors que celle-ci était perçue comme faisant partie intégrante du combat international contre le terrorisme et donc comme nécessaire, elle était acceptée par une grande majorité de l'opinion. Au cours des années et au plus tard en 2007, les nombreux échecs et les défaites auxquelles il a fallu faire face dans le cadre du processus de démocratisation ont poussé l'opinion publique à remettre régulièrement en question cet engagement. C'est la raison pour laquelle, lors de l'élection présidentielle de 2012, François Hollande a fait la promesse clé de retirer le plus rapidement les troupes françaises d'Afghanistan en cas de victoire, suivant en cela une tendance internationale. Encore en 2012, après son élection, la France a engagé le retrait de ses forces de combat.⁷² Bien que le retrait complet des effectifs n'ait été achevé qu'en 2014, sa mise en œuvre a constitué un signal très fort adressé aux Français qui ne voulaient plus soutenir la prolongation de l'intervention.

Concernant l'Irak, la majorité du peuple américain soutenait une intervention dans le pays et ne tolérait que difficilement les critiques mettant en garde contre les conséquences imprévisibles.⁷³ Cette large majorité en faveur de l'intervention a cependant basculé au fil du temps. Les raisons sont entre autres le nombre élevé de morts américains, l'absence d'avancées et les fautes commises par son propre camp comme par exemple celles de la prison militaire d'Abou Graïb. Ce revirement de situation n'y est pas pour rien si, comme son homologue français quatre ans plus tard, le président Obama fut élu en 2008 sur la promesse de retirer les troupes de combat américaines d'Irak.

⁷⁰ SCHWARZ Klaus-Dieter, « Parameter strategischer Konzeptionen westlicher Militäreinsätze », http://www.bundesheer.at/pdf_pool/publikationen/schw01.pdf (6 octobre 2016), p. 22.

⁷¹ RAUCH Andreas M., *op. cit.*, p. 16.

⁷² JARRY Emmanuel, *Fin de 13 ans d'intervention militaire française en Afghanistan | À la Une | Reuters*, Paris, Reuters, 2014, p. 1.

⁷³ SNOW Donald M., *op. cit.*, p. 89.

Quant à l'intervention en Libye, les Britanniques y étaient plutôt favorables. Même si certaines critiques se firent entendre, redoutant un enlisement de l'intervention (*mission creep*), une large majorité du parlement britannique a voté pour l'opération, reflétant ainsi, peu ou prou, le sentiment de la population.⁷⁴ Malgré cela, cinq ans après la chute de Kadhafi, le spectacle qui s'offre maintenant à nos yeux est tout autre. Véritable reflet de l'opinion publique, un rapport parlementaire britannique pointe du doigt le gouvernement de l'époque et lui reproche, d'un point de vue actuel, un manque de stratégie.⁷⁵ Ceci illustre on ne peut mieux le sentiment de réprobation.

Force est de constater qu'à l'exception de l'intervention au Kosovo, aucun autre engagement analysé n'a bénéficié, d'un soutien pérenne de la part de la population. La guerre asymétrique a permis aux ennemis des pays intervenants d'augmenter les pertes tout en minimisant les progrès politiques. Face à ces défaites, les populations occidentales n'ont pas su faire preuve d'une résilience assez importante et les justifications pour une prolongation des interventions n'avaient pas assez de poids. Les motivations qui, au début, avaient persuadé la population du bien-fondé des interventions n'étaient plus convaincantes quelques années plus tard. Les invasions de l'Afghanistan et de l'Irak en sont les exemples les plus pertinents. Aussi, les opérations ont vu leur durée être raccourcie ou leur ampleur être visiblement ou substantiellement réduite pour des raisons politiques, et ce même à l'encontre des recommandations formelles des officiers généraux en charge du commandement.⁷⁶ Même dans le cas de la Libye, où aucune troupe occidentale n'a été déployée au sol, les populations ne sont plus favorables à l'intervention. Bien entendu, ceci est en grande partie dû aux instabilités qui ont été favorisées par l'intervention et qui sont visibles à l'heure actuelle.⁷⁷ La pratique démontre donc également l'importance que revêt la force de conviction durable pour une intervention. Celle-ci peut être judicieuse d'un point de vue stratégique uniquement si le soutien de la population ne tarit pas à long terme. L'intervention au Kosovo illustre cela de manière positive. Si la politique intérieure ne peut être maintenue en faveur d'une intervention, il est possible que les troupes doivent être désengagées avant d'avoir atteint les objectifs politiques fixés. Le bénéfice stratégique de l'intervention serait donc nul. Au mieux, les

⁷⁴ THOMAS Gina, « Großbritannien Libyen-Politik: Zustimmung mit bösen Erinnerungen », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 23 mars 2011.

⁷⁵ FOREIGN AFFAIRS COMMITTEE, *op. cit.*, p. 39.

⁷⁶ HASTINGS Michael, « General Stanley McChrystal: The Runaway General », *Rolling Stone Magazine*, 22 juin 2010, p. 12.

⁷⁷ PFISTER Stefan A. et STOCKHEIM Oliver, *op. cit.*, p. 26.

décideurs devront alors, comme dans l'exemple libyen, subir l'accusation d'avoir manqué de stratégie. Au pire, comme en Irak et en Afghanistan, il faudra, de longues années durant, tenter de limiter les effets néfastes de l'intervention qui continueront, pour des raisons de politique intérieure, de peser sur la liberté d'action des responsables politiques dans le domaine de la politique extérieure.

2.3. Critères concernant le lieu de l'intervention

2.3.1. Stabilité interne

Le troisième grand axe d'analyse qu'il convient de suivre à la lumière des interventions actuelles porte sur les critères en rapport avec le lieu de l'intervention. Comme nous venons de mentionner ci-devant, il s'agit de se pencher, dans un premier temps, sur la situation intérieure du pays objet de l'intervention, pour ensuite passer au crible les facteurs régionaux. Une fois de plus, il sera essentiel de considérer les conséquences et impacts stratégiques dont s'accompagnent les cas d'espèce choisis à titre d'exemples concrets, ce qui permettra d'aboutir à des réponses pertinentes dans le sens du sujet du présent mémoire.

Pour ce qui concerne la stabilité sur le plan de la politique intérieure, il importe tout d'abord de déterminer quel avait été, au moment de l'intervention, le degré de stabilité du système politique dans le pays concerné et sur quelle structure sociale et sociétale ledit système était alors fondé. Partant de là, il conviendra d'apprécier dans quelle mesure l'intervention militaire a impacté la structure en place. Ce qui paraît alors très intéressant, c'est de voir ce que sont devenus les anciennes élites et de déterminer, si et par quel moyen, ou par quel fait, il a été possible - sinon impossible - d'établir une nouvelle structure de la société, structure évidemment compatible avec la finalité politique de l'intervention.

Comme déjà mentionné plus haut, la situation au Kosovo, au moment même de l'intervention, était conditionnée par les conflits sévissant dans les Balkans depuis des années. C'est finalement aussi dans le Kosovo que les tensions de nature ethnique ayant déjà pesé sur l'ancien État multiethnique de la Yougoslavie, se sont finalement traduites par des affrontements armés. Le scénario ressemblait beaucoup à celui vécu en Croatie et en Bosnie avec, dès 1998, une confrontation effective entre chrétiens orthodoxes serbes et musulmans

albanais.⁷⁸ Au moment de l'intervention occidentale, cette province était, de ce fait, profondément déchirée et marquée par les efforts de scission soutenus par la population du Kosovo majoritairement albanaise. En même temps, elle était exposée à la fois à la menace de crimes de guerre massifs guettant les deux camps ainsi qu'à celle, imminente, d'un nettoyage ethnique intenté par la Serbie.⁷⁹ L'intervention des forces occidentales devait inverser la donne, l'initiative de l'épuration ethnique changeant de côté. Les membres de la communauté serbe se sont vus expulsés majoritairement; ceux qui sont restés devaient ensuite être protégés, à plusieurs reprises, par le dispositif *KFOR* contre des agressions émanant du côté albanais.⁸⁰ Or, d'une part, ladite inversion des structures du pouvoir n'a jamais été un objectif proclamé de l'intervention et, d'autre part, personne n'aurait pu prédire qu'elle allait prendre une tournure aussi dramatique. Tout cela explique que l'on qualifie aujourd'hui encore, et ce à juste titre, la situation au Kosovo de difficile. L'auto-proclamation de son indépendance en est l'expression la plus visible, sachant que même parmi les pays ayant à l'époque participé à l'intervention, elle n'est que partiellement reconnue.⁸¹

Quant à l'Afghanistan, pronostiquer de manière définitive quel régime saura s'imposer en fin de compte, demeure, aujourd'hui encore, hasardeux. Beaucoup porte à croire qu'il faudra attendre le retrait complet de tous les contingents occidentaux avant d'y voir plus clair.⁸² La grande diversité du pays, sa pluralité ethnique compliquent pour le gouvernement central chacune des tâches de gouvernance. Il s'ensuit que même une décennie après son instauration, le gouvernement à Kaboul ne saurait toujours pas survivre dans son pays s'il ne bénéficiait pas du soutien des forces occidentales.⁸³ A cela s'ajoutent les attaques sans cesse renouvelées des Talibans qui ont toujours su se replier en cas de besoin pour mieux se regrouper et de nouveau s'emparer du contrôle de régions entières du pays. Les tribus et ethnies commandés par des seigneurs de guerre et chefs de clan en place déjà avant l'intervention demeurent pour la plupart maîtres du pays, ce qui ne nous permet toujours pas de parler d'une société afghane unique et rassemblée.

⁷⁸ ALTMANN Franz-Lothar, « Die Bundeswehr auf dem Westlichen Balkan », in MAIR Stefan (ed.), *Auslandseinsätze der Bundeswehr. Leitfragen, Entscheidungsspielräume und Lehren* (coll. « SWP-Studie »), 2007, p. 88–98, p. 91.

⁷⁹ SCHOLZ Rupert, « Zur Legitimität militärisch-humanitärer Interventionen », in BECHMANN Friedrich (ed.), *Die humanitäre Intervention als ultima ratio zur Beendigung oder Verhinderung von Menschenrechtsverletzungen*, Fürstfeldbruck, Gneisenau-Gesellschaft zur Förderung der Offizierschule der Luftwaffe e.V. (coll. « Gneisenau Blätter »), 2001, p. 55–60, p. 58.

⁸⁰ BIERMANN Rafael, *op. cit.*, 32.

⁸¹ ZAJEC Olivier, *op. cit.*, p. 151.

⁸² SNOW Donald M., *op. cit.*, p. 81.

⁸³ HASTINGS Michael, *op. cit.*, p. 7.

En Iraq, c'était dans la foulée de l'intervention que des groupuscules ou mouvances des plus diverses avaient essayé d'asseoir leur régime aux dépens d'autrui. Pour la plupart, ces tentatives ont ensuite généré des conflits que le régime de Saddam Hussein avait généralement su étouffer.⁸⁴ Un bon exemple illustrant cette évolution est fourni par les Kurdes des parties septentrionales du pays; opposants traditionnels et extrémistes du régime de Saddam Hussein, ils ont su négocier, face au gouvernement central à Bagdad, leur quasi-autonomie.⁸⁵ Or, il convient, pour l'essentiel, de faire la différence, sur le plan des acteurs sociétaux, entre trois groupes rivaux, engagés - depuis longtemps et actuellement encore - dans un combat permanent pour la domination du pays. Il s'agit en l'occurrence, à côté des Kurdes largement autonomes mentionnés supra, du gouvernement majoritairement chiite mis en place par les États-Unis. Ce dernier fait face aux anciennes élites sunnites lesquelles jouent à présent un rôle militaire important également au sein de *DAESH*. Ces anciennes élites avaient, alors qu'elles détenaient encore le pouvoir, organisé, de par une formation militaire et des structures appropriées, la résistance contre la coalition des pays occidentaux et pris la tête de la guerre civile menée de manière asymétrique.⁸⁶ Lorsque la force de protection dont avait profité le gouvernement en place jusque-là a finalement commencé son rapatriement, les anciennes élites ont vu leur chance venue d'attaquer le gouvernement central, cette fois-ci également en le visant par des actions directes. Le résultat qui a pris la forme du régime terroriste connu sous l'appellation État islamique est toujours visible à l'heure actuelle.

La Libye, quant à elle, a été, dès le temps du régime de Kadhafi, un pays fortement marqué par sa structure tribale. Rien d'étonnant alors que cinq ans après sa chute, un concept harmonisé définissant l'aspect futur de ce pays fasse toujours défaut. Tout au début des mouvements protestataires à l'encontre de l'ancien régime, une couche moyenne vraiment fonctionnelle était de facto inexistant et avec elle tout fondement pour construire une structure sociétale fiable et résiliente. L'opposition, quant à elle, manquait généralement de structures organisées, unie par la seule volonté de changer de régime. Aucun format constructif faisant la synthèse de concepts partagés n'existait et continue de faire défaut encore de nos jours. Cela se solde par un pays accusant un fort morcellement sur le plan politique et sociétal, pays où, à l'heure actuelle, le vide de pouvoir laissé par la chute de Kadhafi n'est toujours pas comblé. La seule communauté ayant su - du moins en partie - se doter d'une structure organisée est celle des islamistes qui de ce fait ont réussi, suite à la chute du régime, à tirer,

⁸⁴ SNOW Donald M., *op. cit.*, p. 81.

⁸⁵ ZAJEC Olivier, *op. cit.*, p. 147.

⁸⁶ SNOW Donald M., *op. cit.*, 92.

dans une certaine mesure, profit du vide de pouvoir et à acquérir le contrôle sur des parties importantes du pays.⁸⁷

La synthèse des constats ci-devant - qui sont faits sous l'angle de la situation intérieure du pays théâtre de l'intervention - permet de broser le tableau suivant : En dépit d'une situation difficile, le Kosovo a su reconstruire, dans une certaine mesure, une société organisée dont la structure n'est toutefois pas encore entièrement consolidée et demeure, pour certaines de ses facettes, tributaire du soutien des pays ayant participé à l'intervention militaire. Ceci est notamment vrai pour ce qui concerne la protection de la minorité serbe, car une véritable réconciliation entre les parties au conflit n'a jamais eu lieu. L'Afghanistan demeure un pays morcelé en fonction des ethnies et tribus l'ayant marqué depuis toujours. Si, depuis, une direction centralisée du pays a pu se former, le niveau d'instabilité sur le plan de la politique intérieure reste élevé. Il est incontestable que sans le concours des anciens participants à l'intervention, le gouvernement central ne pourrait subsister. L'Iraq illustre de manière pertinente l'échec total quant à l'association des anciennes élites à la reconstruction du pays suite au changement de régime. Pourtant, ces anciennes élites sont restées suffisamment fortes pour se réfugier dans la clandestinité, d'animer une résistance asymétrique et d'oser la confrontation directe avec le nouveau régime dès le départ de la force protectionniste. La Libye, quant à elle, fournit l'exemple d'un pays affecté par les conséquences d'un vide total de pouvoir dont l'installation s'explique par l'absence, après un changement de régime, de groupes ou mouvements organisés susceptibles de stimuler la construction d'un appareil étatique.

Cette synthèse permet, à travers les exemples apportés, de corroborer les enseignements théoriques présentés ci-devant. Il est ainsi démontré de manière très claire que toute émergence d'un vide de pouvoir comme en Libye doit être prévenue, tout comme il s'agit d'éviter de générer un camp de perdants manifestes, ce qui a été le cas pour les anciennes élites en Iraq. Dès lors, force est également de constater que la réalité concrète s'oppose souvent à l'identification de groupes effectivement en mesure de gouverner leur pays en adoptant une gestion sensée et consensuelle. La seule mesure porteuse de stabilité, du moins partiellement, consiste en la séparation des parties au conflit, ce qui a été mis en pratique au Kosovo. Qu'il s'agisse pour ce dernier d'une stabilité endogène durable et autonome demeure, à juste titre, hypothétique. Ce qui montre une fois de plus que l'opportunité d'une intervention

⁸⁷ PFISTER Stefan A. et STOCKHEIM Oliver, *op. cit.*, p. 17.

militaire n'est avérée que lorsqu'elle aboutit à une stabilité consolidée et pérenne. Les facteurs mentionnés constituent, à cet égard, la fondation sur laquelle on doit construire. Si cette fondation fait défaut, la stabilité - et cela est valable tant pour le Kosovo que pour l'Iraq et l'Afghanistan - aura besoin, pendant longtemps encore, d'être assurée par un soutien exogène apporté en l'occurrence par les puissances intervenantes, seul moyen en effet de prévenir une situation chaotique durable identique à celle que connaît la Libye.

2.3.2. Stabilité régionale

Pour traiter l'aspect de la stabilité de manière exhaustive, il convient également de se pencher sur le contexte régional. De ce fait, l'analyse portera, dans un dernier temps, sur les facteurs d'influence régionaux et les impacts sur la politique régionale spécifiques à l'intervention considérée. A cet égard, examiner la stabilité générale de la région et évaluer le rôle des puissances régionales impliquées dans le conflit ou ayant exercé leur influence à l'issue de l'intervention est certainement utile. Au même titre d'ailleurs que les effets de mouvements migratoires et de *spill-over*, lesquels ont favorisé ou, au contraire, endigué la propagation de tensions et d'instabilités dans la région concernée, valent la peine d'être pris en considération. Au fond, il s'agit, une nouvelle fois, de répondre à la question de savoir si l'intervention a effectivement minimisé ou plutôt aggravé les problèmes déjà existants.

Pour ce qui concerne le Kosovo, ce sont les États européens eux-mêmes qui constituent le contexte régional. Voisins directs, ils étaient aussi directement affectés par les conséquences induites telles que les flux migratoires des réfugiés. Qui plus est, ils étaient soucieux d'apporter la preuve de l'existence d'une capacité d'action européenne.⁸⁸ Il s'agit donc à l'évidence du même motif pour lequel ils s'étaient déjà engagés, quelques années auparavant, dans les conflits secouant alors la région des Balkans. C'est à juste titre qu'ils appréhendaient qu'un génocide qui serait perpétré contre la population musulmane du Kosovo aille provoquer, également dans les pays limitrophes - dont la Bosnie - de nouveaux troubles voire de conflits armés. Après leur intervention, c'est en promettant aux partis aux conflits au Kosovo une éventuelle entrée dans l'Union européenne que les Européens ont finalement réussi à greffer les intérêts sécuritaires locaux sur leurs propres objectifs en matière de sécurité créant ainsi

⁸⁸ ALTMANN Franz-Lothar, « Die Bundeswehr auf dem Westlichen Balkan », in MAIR Stefan (ed.), *Auslandseinsätze der Bundeswehr. Leitfragen, Entscheidungsspielräume und Lehren* (coll. « SWP-Studie »), 2007, p. 88-98, p. 88.

une motivation supplémentaire pour la conclusion d'une paix durable.⁸⁹ Conséquence logique, l'influence et la force d'entraînement de l'UE et, partant, du monde occidental, ont ainsi connu une amplification significative.⁹⁰ La Russie par contre, deuxième puissance régionale impliquée et s'affichant plus ou moins comme puissance protectrice de la Serbie, ne pouvait pas vraiment rivaliser avec les propositions que l'Union avait avancées.

Certains des pays voisins de l'Afghanistan ont également été impliqués dans le conflit en cours dans ce pays. D'importants flux migratoires de réfugiés vers le Pakistan ont été déclenchés parmi les Talibans évincés du pouvoir et les adhérents d'Al-Qaïda bénéficiant de leur protection. En leur offrant un espace de repli, le Pakistan a permis qu'ils se regroupent et préparent leur contre-offensive sous forme d'opérations de guerre asymétrique.⁹¹ Certains districts du territoire pakistanais sont de ce fait devenus zone de conflit, de prétendus cachettes et abris étant régulièrement la cible d'attaques étatsuniennes. À noter aussi que l'Iran - même s'il restait discret en tant qu'acteur - avait maintenu son soutien traditionnel des Hazaras chiites en Afghanistan dont le rôle au sein d'une population multiethnique d'orientation sunnite était plutôt secondaire.⁹² Si, aujourd'hui, les Hazaras sont durablement présents dans le gouvernement central, la conclusion inverse selon laquelle l'Iran exerce du *softpower* en Afghanistan, et ce de manière significative, est pertinente.

C'est d'ailleurs ce même acteur régional - en l'occurrence l'Iran - qui sort clairement gagnant de l'intervention en Iraq, car c'est aujourd'hui un fait que son influence actuelle sur le gouvernement chiite mis en place par les États-Unis dépasse celui que l'Iran a pu avoir, dans le passé, sur les gouvernements sunnites du régime de Saddam Hussein.⁹³ Toujours pour ce qui concerne l'Iraq, la question relative aux Kurdes reste intéressante quant à ses aspects en rapport avec la politique régionale; en effet, elle concerne de manière directe, à l'exception de l'Arabie saoudite, l'ensemble des puissances régionales majeures impliquées, à savoir la Turquie, la Syrie et l'Iran.⁹⁴

Dans le même registre : La déstabilisation de la Libye a entraîné celle de la région entière, le vide de pouvoir créé ayant été exploité notamment par des fractions djihadistes en quête d'une

⁸⁹ WHEELER Nicholas, *op. cit.*, p. 4.

⁹⁰ STEWART Rory et KNAUS Gerald, *op. cit.*, p. 22.

⁹¹ SNOW Donald M., *op. cit.*, p. 95.

⁹² MACFARLANE Neil S., *op. cit.*, p. 73.

⁹³ SNOW Donald M., *op. cit.*, p. 93.

⁹⁴ ZAJEC Olivier, *op. cit.*, p. 146.

assise plus large de leur pouvoir. De nombreuses armes auparavant en dotation dans l'ancienne armée libyenne ont été subtilisées pour alimenter ensuite le marché noir lequel, florissant, approvisionnait toute la région en marchandises illégales. Sous le régime de Kadhafi, la Lybie avait assuré, au niveau régional, un rôle structurant et canalisant lequel elle a perdu depuis la chute de ce dernier. Les conséquences en sont : extension continue du crime organisé et des organisations terroristes et aggravation toujours plus importante des mouvements migratoires incontrôlés. Des effets de *spill-over* ne tardaient pas à se manifester, avec leurs impacts déstabilisant la région entière, y compris le Niger, le Mali et la Maurétanie.⁹⁵

Ces exemples très concrets viennent confirmer l'enseignement selon lequel une intervention militaire se fonde, en partie du moins, sur un momentum régional et qu'elle aura, dans tous les cas, son impact sur la donne régionale. Comme le montre l'exemple du Kosovo, une intervention peut sans aucun doute aussi avoir des effets stabilisants, dans la mesure toutefois où les puissances régionales sont parties intégrantes ou stimulatrices de solutions au conflit et qu'aucune autre puissance régionale vient les contrecarrer. Or, il se peut aussi que des acteurs régionaux exercent leur influence sur le nouveau système émergent alors qu'ils n'avaient pas vraiment participé à l'intervention militaire. A cet égard, la prise d'influence de l'Iran en Afghanistan illustre d'ailleurs de manière pertinente que les liens traditionnels peuvent effectivement se révéler plus forts que les nouvelles et jeunes alliances. Qu'une telle évolution soit dans la lignée des objectifs des pays auteurs de l'intervention reste à prouver, au même titre qu'il est tout sauf certain que les conflits menés par procuration par les puissances régionales - tel que c'est le cas en Iraq - puissent servir d'arguments en faveur de l'utilité stratégique d'une intervention. Les instabilités que l'on enregistre en Iraq actuellement ne sont au fond que l'expression de la lutte en cours pour l'hégémonie dans ce pays, évolution qui, à l'origine, a bel et bien été provoquée par l'intervention militaire. L'exemple de la Libye décrit la perte d'hégémonie d'une puissance régionale et ses répercussions concrètes lorsqu'aucune autre puissance ne peut prendre le relais et combler le vide laissé. Comme tout appareil susceptible de garantir l'ordre avait disparu avec le renversement de Kadhafi et qu'une relève potentielle du pouvoir faisait défaut, le chaos s'est étendu à toute la région.

Force est de constater que, globalement, le risque de générer des instabilités est inhérent à toute intervention militaire. La réalité pratique montre également qu'il convient d'empêcher

⁹⁵ *Ibid.*, p. 148.

des mouvements d'esquive ou de repli comme ceux régulièrement effectués par les Talibans, car de tels mouvements sont susceptibles d'exporter le conflit dans les contrées adjacentes, de même qu'il faut interdire toute infiltration malvenue de puissances régionales dans le pays concerné par l'intervention afin d'y prévenir une prise d'influence échappant à tout contrôle. Pour qu'une intervention soit stratégiquement utile, trois conditions doivent être réunies. *Primo* : les puissances régionales sont à associer, directement et de manière constructive, à la résolution du problème, comme cela s'est fait au Kosovo. *Secundo* : il est essentiel de rétablir l'ancien ordre régional par une approche consensuelle soutenue par tous les acteurs en évitant de nouvelles luttes de pouvoir. *Tertio* : un accord de paix garanti et accepté par toutes les parties concernées doit être recherché pour importer, de manière coordonnée, de la stabilité dans le pays cible de l'intervention. Ces préalables paraissent indispensables dès lors qu'il s'agit d'atteindre, sur le plan stratégique, des objectifs au moyen d'une intervention militaire sans qu'une telle opération entraîne de nouveaux problèmes, lesquels, de par leur nature incontrôlable, auraient des effets destructifs.

3. Analyse de non-intervention en Syrie

3.1. Conséquences sur le plan international

Après les précédentes analyses focalisées sur des interventions du passé récent, il s'agit à présent de répondre à la question relative à l'applicabilité, aux décisions de non-intervention, des critères identifiés dans la partie théorique du présent mémoire. Même si, une fois de plus, le contexte spécifique du mémoire interdit une analyse exhaustive portant sur l'ensemble des facettes pertinentes à cet égard, l'auteur essaiera, à travers l'exemple du conflit en Syrie, de retracer les grands axes d'évolution dudit conflit et de les évaluer à la lumière des critères définis. L'exemple de la Syrie est particulièrement parlant en raison de sa nature complexe. „The conflict is a multiparty ethnic civil war, fueled by outside powers, in a region of critical interest [...]. “⁹⁶ Ce qui signifie que chacun des aspects analysés précédemment s'y retrouve et se prête à une étude du moins succincte, à laquelle seront consacrés les paragraphes ci-après. Comme dans les chapitres précédents, l'accent sera d'abord mis sur les répercussions sur le plan international de la non-intervention. Seront examinés, dans un deuxième temps, les critères concernant plus spécifiquement les pays occidentaux lesquels se sont prononcés contre une intervention armée. Ces analyses se termineront par l'évaluation des critères relatifs au lieu de l'intervention.

Pour ce qui est des conséquences sur le plan international, la méthode suivie sera celle des chapitres précédents : Seront, de ce fait, évoqués tant l'aspect juridique que la vision géopolitique, avec, pour cette dernière, une focalisation sur les répercussions géostratégiques. Ce qui paraît important dans ce contexte, c'est de déterminer si une intervention aurait été juridiquement envisageable et qu'elles seraient les évolutions en matière de droit international. Il conviendra en outre d'examiner les impacts sur l'ordre international et les alliances, celles déjà existantes voire celles venant d'être créées. Du point de vue juridique, la Syrie représente sans doute un cas auquel le concept de *R2P* s'applique, bien qu'elle fournisse, de par son contexte particulier, aussi matière à tous les contre-arguments traditionnellement mis en avant dans des cas d'espèce similaires. Au fond, il s'agit d'un conflit entre normes juridiques, en l'occurrence souveraineté nationale versus humanité.⁹⁷ Toujours est-il que l'invocation du droit de légitime défense comme motif de l'intervention paraît tout sauf pertinente. Même si

⁹⁶ RADIN Andrew, « The Misunderstood Lessons of Bosnia for Syria », *The Washington Quarterly*, n° 37/4, 2015, p. 55–69, p. 55.

⁹⁷ VANHULLEBUSCH Matthias, « The Arab League and Military Operations. Prospects and Challenges in Syria », *International Peacekeeping*, n° 22/2, 2015, p. 151–168, p 153.

DAESH a perpétué une multitude d'actes terroristes dont un certain nombre en Europe, cela ne donne pas pour autant aux pays européens qui en ont été la cible la légitimation juridique de combattre cette organisation sur le sol syrien. Comme le droit de légitime défense ne concerne que des États, et *DAESH* n'en étant pas un, ni une organisation appuyée par la Syrie, les actes terroristes de *DAESH* ne peuvent justifier, selon l'avis majoritaire des experts et sous un angle strictement juridique, un quelconque recours à des actions offensives sur le territoire syrien.⁹⁸ Par analogie, un soutien des rebelles, souvent désignés comme l'opposition soi-disant modérée, constituerait une transgression factuelle du principe du non-recours à la force inscrite dans la Charte de l'*ONU*, pour la simple raison qu'il présente une ingérence dans les affaires intérieures de la Syrie. Or, en s'appuyant sur des arguments d'ordre humanitaire au sens du *R2P*, ce dernier argument pourrait être contourné. L'engagement de la Russie, par contre, reste au-dessus de toute critique juridiquement fondée, car il répond à la demande du gouvernement syrien.⁹⁹

Nonobstant cette situation, il existe, sur le plan international, un vrai consensus, largement partagé, pour déchoir Assad.¹⁰⁰ Par conséquent, la condamnation, dès 2012, par l'Assemblée générale de l'*ONU* de la conduite du gouvernement syrien a été des plus massives. Malgré cela, le Conseil de sécurité de l'*ONU* ne s'est toujours pas décidé à adopter une résolution prévoyant des mesures coercitives au titre du chapitre VII de la Charte de l'*ONU*, la raison essentielle en étant le refus prôné par la Russie et la Chine.¹⁰¹ Cette attitude s'explique notamment par le fait que, selon ces deux puissances détentrices du droit de veto, une résolution similaire adoptée afin de protéger la protection en Libye aurait été détournée en faveur d'un changement de régime. La crainte de voir se répéter cette situation est d'autant plus fondée que, dès le début, l'Occident n'a pas affiché une vraie neutralité par rapport à ce conflit, ce qui l'a presque entièrement privé d'un potentiel rôle d'intermédiaire.¹⁰² La seule exception au blocus pratiqué au sein du Conseil de sécurité a été la décision requérant le démantèlement, en Syrie, de l'arsenal d'armes chimiques, décision rendue possible notamment grâce à la pression de la Russie sur le régime d'Assad.¹⁰³ Pour conclure, il paraît

⁹⁸ LAGRANGE Philippe, « Frappes françaises en Syrie : «La légitime défense ne peut pas être invoquée» », *L'Opinion*, 15 octobre 2015.

⁹⁹ THORN Judith et SIMON Sven, « Der Konflikt in Syrien. Eine völkerrechtliche Betrachtung », *Vereinte Nationen: Zeitschrift für die Vereinten Nationen und ihre Sonderorganisationen*, n° 60/6, 2012, p. 243–250, p. 245.

¹⁰⁰ SNOW Donald M., *op. cit.*, p. 163.

¹⁰¹ THORN Judith et SIMON Sven, *op. cit.*, p. 243.

¹⁰² *Ibid.*, p. 250.

¹⁰³ RÜHL Lothar, « Die strategische Lage zum Jahreswechsel 2014 », *Österreichische militärische Zeitschrift: ÖMZ*, n° 52/1, 2014, p. 3–15, p. 5.

tout à fait fondé de dire que le Conseil de sécurité de l'ONU, élément essentiel dans la chaîne de légalisation d'une intervention, dont *p.ex.* une organisation comme la Ligue arabe aurait pu être mandatée en l'occurrence, a échoué dans son rôle et constitue ainsi une certaine entrave à la solution du conflit.¹⁰⁴ Il est peu probable que cette situation d'autoblocage se résorbe dans un futur proche. Or, une résolution émanant du Conseil de sécurité serait un préalable juridiquement obligatoire conditionnant le recours à une intervention armée.¹⁰⁵

Considéré sous l'angle de la politique de puissance, la situation en Syrie a, entre-temps, pris la forme d'une guerre par procuration classique qui comporte plusieurs dimensions. Sur le plan régional, les parties en conflit sont essentiellement l'Iran et l'Arabie saoudite; sur le plan global, ce sont la Russie et les États-Unis.¹⁰⁶ Étant donné qu'une alliance formée par le Hezbollah, des combattants iraniens et des soldats russes se trouve déjà sur le sol syrien, une intervention de l'Occident aurait engendré une confrontation directe et, par la même occasion, une escalade de la situation.¹⁰⁷ La suprématie aérienne des Américains ainsi que toute possibilité réelle, d'un point de vue politique, de mener une intervention occidentale avec des troupes au sol ont été anéanties au plus tard au début des attaques aériennes russes en Syrie en septembre 2015. Sur le plan stratégique, cela ne signifie rien d'autre que la perte de la liberté d'action occidentale et le retour définitif de la Russie sur la scène de la politique internationale.¹⁰⁸ Le refus catégorique d'une intervention militaire par le Parlement britannique a encore aggravé cette situation, puisqu'à Washington, le signal politique émis par le plus fidèle allié a eu l'effet d'un frein supplémentaire. À cela s'ajoute un facteur aggravant, le fait que depuis leur intervention en Irak en 2003, les États-Unis ne disposent plus que de très peu de *softpower* dans cette région du monde.¹⁰⁹ L'ensemble de ces facteurs porte à croire que les USA risquent, au cours du conflit, de perdre progressivement leur ambition de leader mondial. Face à l'impuissance flagrante devant les violations massives des droits de l'homme et les catastrophes humanitaires, chaque jour qui passe amoindrit un peu plus le leadership des États-Unis, basé sur des valeurs morales, et tarit la plus importante source de leur puissance mondiale.¹¹⁰ Alors que, d'un côté, l'influence internationale des États-Unis diminue en raison de la non-intervention, de l'autre, les conséquences négatives d'un engagement, à cause du

¹⁰⁴ VANHULLEBUSCH Matthias, *op. cit.*, p. 163.

¹⁰⁵ THORN Judith et SIMON Sven, *op. cit.*, p. 250.

¹⁰⁶ VANHULLEBUSCH Matthias, *op. cit.*, p. 161.

¹⁰⁷ RÜHL Lothar, *op. cit.*, p. 13.

¹⁰⁸ BAUMSTIEGER Moritz, « Krieg in Syrien - Warum der Westen in Syrien nicht eingriff - Chronologie des Versagens - Süddeutsche.de », *Süddeutsche Zeitung*, 16 décembre 2016, p. 3.

¹⁰⁹ RÜHL Lothar, *op. cit.*, p. 6.

¹¹⁰ RADIN Andrew, *op. cit.*, p. 56.

potentiel d'escalade de la situation, surtout avec la Russie, seraient imprévisibles. La Russie en revanche est en mesure de prouver sa capacité d'action et de bloquer toutes les mesures imaginables de l'Occident. Les mesures correspondant au niveau d'escalade le plus bas, comme par exemple un embargo sur les armes, en sont déjà la preuve.¹¹¹ Par ailleurs, l'Iran et la Russie ont réussi, grâce à leur soutien, à faire la différence, à retourner la situation en faveur du régime d'Assad, également sur le champ de bataille, et ainsi, à souligner l'efficacité de la capacité d'action décrite plus haut.¹¹²

En dressant le bilan des implications internationales dans le cas de non-intervention, force est de constater qu'une intervention aurait définitivement nécessité une justification juridique qui ne suit pas la ligne d'argumentation habituelle. Une argumentation humanitaire selon la doctrine de la *R2P* aurait, en principe, pu être avancée en début de conflit. En plus, il y aurait eu une certaine cohérence par rapport au cas de la Libye. Dans certaines circonstances, une intervention sans mandat de l'*ONU* aurait même été possible d'un point de vue juridique. À long terme, cela aurait cependant nuï au concept de la *R2P* puisque la Russie et la Chine se seraient alors opposées à l'intégration de la *R2P* dans le droit international formel. Ceci n'aurait pas seulement été contre l'intérêt stratégique de l'Occident, mais aurait sans aucun doute constitué un inconvénient pour les conflits à venir. Considérant les rapports de force internationale, le déclin de la politique de puissance des États-Unis, favorisé par la situation en Syrie, en combinaison avec l'essor de la Russie a, sur le plan stratégique, une portée considérable. À l'heure actuelle, il n'est pas possible d'évaluer dans quelle mesure des alliances durables et solides entre la Russie, l'Iran et la Syrie naîtront du soutien commun en faveur d'Assad. Il est cependant possible de constater que de manière globale, l'alliance occidentale ainsi que les États-Unis, puissance leader, ont perdu de leur influence mondiale et de leur force. Suite à la décision du Parlement britannique contre un engagement de forces au sol, l'Occident est tout de même resté soudé, s'est prononcé, à l'unisson, contre une intervention et agit ensemble dans le cadre d'une grande coalition contre *DAESH*.

Partant du principe qu'une intervention militaire est judicieuse sur le plan stratégique lorsqu'elle permet de développer, dans son propre avantage, le droit international et modifie l'équilibre des puissances mondiales en sa faveur, alors la non-intervention en Syrie présente

¹¹¹ KAIM Markus, « Interventionsoptionen: käme es zu einem Eingreifen in Syrien, stünde Deutschland in der Pflicht », *Internationale Politik*, n° 67/3, 2012, p. 72–77, p. 74.

¹¹² POLLACK Kenneth M., « An Army to Defeat Assad. How to turn Syria's opposition into a real fighting force », *Foreign Affairs*, n° 93/5, 2014, p. 110–124, p. 121.

un tableau ambivalent. D'un point de vue juridique, il était stratégiquement judicieux de ne pas intervenir étant donné que, comme évoqué plus haut, les conséquences d'une intervention sur le plan du droit international auraient freiné encore davantage l'implémentation juridique de la *R2P*. Vu sous l'angle de la politique de puissance, la non-intervention peut tout à fait être qualifiée de catastrophe stratégique. Elle a, d'une part, entraîné l'Occident dans une spirale de perte d'influence qui est exploitée de manière rusée par la Russie et, d'autre part, préparé le terrain pour que de nouvelles alliances se forment contre l'Occident. Sans oublier que ces alliances auront à l'avenir des impacts négatifs significatifs sur l'Occident. Il est donc extrêmement difficile de conclure si, oui ou non, la non-intervention a été judicieuse en termes de conséquences globales.

3.2. Conséquences pour le monde occidental

En analysant dans un second temps les conséquences de la non-intervention pour l'Occident, il est indispensable de thématiser, comme dans le cadre des précédentes réflexions, tout d'abord les aspects moraux et humanitaires avant de se tourner ensuite vers ceux de la politique intérieure. Dans ce contexte, une importance considérable doit être accordée aux influences sur la crédibilité morale et aux défis liés à la politique intérieure qui sont à prendre en considération dans l'étude de cette question. Subséquemment, il convient d'examiner si une intervention militaire en Syrie aurait également connu, à long terme, le soutien des pays occidentaux au niveau de la politique intérieure.

D'un point de vue éthique, il est évident que les sociétés occidentales sont mal à l'aise dans leur rôle d'observateur passif des extrêmes violations des droits de l'homme et du nombre important de victimes civiles. Les images télévisées témoignant de la souffrance du peuple syrien produit une forte pression sur le terrain de la politique intérieure des gouvernements occidentaux, les sommant de remédier à cette situation inacceptable.¹¹³ S'ajoute à cela le fait que, présents depuis de nombreuses années dans cette région du monde, les forces armées et les pays occidentaux se voient reprocher d'être coupables de négligence en tolérant les crimes commis contre la population civile. Les événements qui se sont produits à Alep avec un effet dévastateur massif sur la crédibilité morale en sont le meilleur exemple.¹¹⁴ Par ailleurs, le soutien fourni jusqu'à présent à l'opposition par des livraisons d'armement et le soutien en

¹¹³ SNOW Donald M., *op. cit.*, p. 162.

¹¹⁴ RADIN Andrew, *op. cit.*, p. 65.

matière de formation, pour ne citer que deux exemples, a certes mené à un accroissement des pertes du côté du régime, mais pas à de réelles victoires du côté de l'opposition. Ceci permet d'affirmer que ce soutien à l'opposition n'a fait que prolonger le conflit et, par la même occasion, augmenter le nombre de victimes.¹¹⁵ Cette conclusion est bien évidemment diamétralement opposée aux exigences morales occidentales et affaiblit donc encore un peu plus la crédibilité. Il est également difficile d'évaluer si l'opposition soutenue est véritablement en mesure de répondre aux exigences occidentales en matière de comportement humanitaire et moral. Les nombreux rapports dénonçant de graves violations des droits de l'homme, même au sein de l'opposition dite modérée, sont pour le moins déroutants.¹¹⁶ Enfin, il convient également, sous un angle moral, de prendre en considération le fait qu'une intervention militaire entraînerait inévitablement des dommages collatéraux.¹¹⁷ La question de savoir si ceux-ci auraient causé un plus grand nombre de victimes qu'une non-intervention ne peut aboutir qu'à des spéculations. Cet aspect reste cependant un facteur moral aux conséquences directes sur la légitimité d'une intervention. Indépendamment de ces spéculations concernant le cas de l'intervention, il est à retenir que la non-intervention sape de manière substantielle la crédibilité morale de l'Occident. Une intervention en Syrie aurait pourtant impliqué une future responsabilité à assumer; ceci fait également partie intégrante de l'aspect moral. Dans le cas présent, la responsabilité concernerait surtout la construction d'un État. La conséquence, induite par la valeur morale, d'une intervention serait donc sans aucun doute un engagement à long terme allant bien au-delà de la simple intervention.¹¹⁸

Par conséquent, il reste à clarifier la question liée au soutien, sur le plan de la politique intérieure, en faveur ou en défaveur de l'intervention. Force est de constater que les répercussions des interventions et des nombreuses défaites essuyées en Afghanistan et en Irak sont toujours aussi présentes dans les sociétés occidentales. Cela explique la divergence qui règne au sein de l'opinion publique à ce sujet. Bien que, comme décrit auparavant, la Syrie constitue pour ainsi dire un exemple type d'un théâtre exigeant une intervention humanitaire et que, parallèlement à cela, les effets déstabilisants du conflit sur l'ensemble de la région sont flagrants, les populations occidentales n'y voient que peu de liens d'intérêt directs.¹¹⁹ Vient s'ajouter à cela le fait qu'au sein du débat mené au niveau de la politique intérieure occidentale, le conflit en Syrie est très longtemps resté dans l'ombre d'autres événements tels

¹¹⁵ POLLACK Kenneth M., *op. cit.*, p. 113.

¹¹⁶ VANHULLEBUSCH Matthias, *op. cit.*, p. 155.

¹¹⁷ RÜHL Lothar, *op. cit.*, p. 11.

¹¹⁸ RADIN Andrew, *op. cit.*, p. 60.

¹¹⁹ POLLACK Kenneth M., *op. cit.*, p. 110.

que l'intervention en Libye et surtout les préoccupations relevant de la politique intérieure et économique comme la crise de l'euro. Ce n'est qu'après les attentats terroristes sur le territoire européen et la crise migratoire que la Syrie est devenue partie intégrante de la politique intérieure européenne et que le conflit syrien a commencé à gagner peu à peu l'intérêt de l'opinion publique.¹²⁰

Quoiqu'il en soit, l'opinion publique était consciente qu'une intervention en Syrie aurait impliqué un engagement à long terme. Tels sont les enseignements essentiels tirés des interventions en Afghanistan et en Irak. Mais alors que dans le cas de ces deux conflits, des intérêts nationaux pouvaient encore, du moins au début, être avancés pour justifier une intervention, dans le cas de la Syrie, des motivations similaires ne pouvaient, dès le départ, pas être retenues. Les populations occidentales souffrant déjà d'une fatigue générale de la guerre, le sentiment de l'opinion envers la Syrie était de fait marqué de pessimisme et par la certitude qu'il ne fallait en aucun cas s'engager dans une nouvelle aventure au Proche-Orient.¹²¹ À cela venait s'ajouter le fait que l'opinion publique savait pertinemment qu'une intervention armée supposait une budgétisation adéquate, ne serait-ce que pour financer les investissements directs ou, ultérieurement, payer la reconstruction de l'appareil étatique du pays concerné. Or, les problèmes en matière de fiscalité dont souffraient la majorité des pays occidentaux ont empêché l'émergence d'une vraie volonté de débloquer les crédits nécessaires.¹²² Il est de ce fait logique que tant le Président Obama que le Parlement britannique ont très tôt exclu toute intervention armée visant le renversement, par la force, du régime en place.¹²³

Toujours est-il qu'à deux moments précis, la décision en faveur d'une intervention armée aurait pu bénéficier de l'acceptation nationale nécessaire : d'abord au moment où des armes chimiques ont été employées, ce qui a modifié de manière significative, du moins sur le court terme, la nature de la guerre et sa dangerosité, ensuite lors des actes terroristes perpétrés à Paris.¹²⁴ Ces derniers auraient effectivement pu devenir, notamment au vu des intérêts nationaux en jeu, un argument majeur justifiant une intervention militaire en Syrie. De surcroît, la situation en Europe sur le front des migrants à ce moment aurait pu servir

¹²⁰ SNOW Donald M., *op. cit.*, p. 163.

¹²¹ PARASILITI Andrew, « Leaving Iraq », *Survival: the IISS quarterly*, n° 54/1, 2012, p. 127–133, p. 128.

¹²² POLLACK Kenneth M., *op. cit.*, p. 113.

¹²³ RÜHL Lothar, *op. cit.*, p. 10.

¹²⁴ VANHULLEBUSCH Matthias, *op. cit.*, p. 160.

d'argument supplémentaire et utile en faveur d'une intervention.¹²⁵ Or, les gouvernements occidentaux ont préféré ne pas y recourir. Pourtant, ces deux arguments leur offraient une potentielle légitimation d'une future intervention. Par cette décision, les gouvernements ont très concrètement contribué, dans les pays concernés, à une aggravation des menaces et problématiques liées au terrorisme et à la migration, mais il est évident que c'est probablement la crainte de commettre de nouvelles erreurs sur le terrain de la politique extérieure qui a conditionné leur choix.¹²⁶ À cela s'ajoute la question de savoir si une acceptation fondée sur les deux aspects mentionnés ci-devant aurait été durable. Rien que le fait de poser cette question traduit la réticence existant, dans ce contexte, au niveau des gouvernements. Pour ce qui concerne la situation sur le plan intérieur, elle peut, de ce fait, être résumée de la manière suivante : les populations des pays occidentaux étaient tout simplement exténuées par les guerres et les conflits, et une intervention militaire en Syrie n'aurait pas pu bénéficier d'un appui national à long terme. Ni l'imposition, ni l'inscription dans la durée d'une telle opération n'auraient été envisageables.¹²⁷

Pour conclure, le bilan de l'étude des conséquences sur le monde occidental reste ambivalent. En effet, il existe un vrai dilemme, la Syrie présentant pour l'Occident une authentique situation de perdant-perdant. En maintenant sa décision de ne pas intervenir, l'Occident voit le désastre humanitaire s'amplifier sans relâche, ce qui sape les bases de la crédibilité politico-morale de son propre camp et commence, de plus en plus, à affecter directement, en impactant la situation sécuritaire, l'intégrité territoriale des pays occidentaux. D'un autre côté, en optant pour l'intervention militaire, l'Occident risque de se voir entraîné, à l'instant même de sa prise de décision, dans un conflit fastidieux et compliqué sans que les gouvernements occidentaux ne puissent compter sur un soutien lequel, s'il devait exister dans un premier temps, ne serait pas forcément acquis sur le long terme.¹²⁸ À l'heure actuelle, aucune sortie de ce dilemme n'est prévisible. D'autant que du côté des pays occidentaux, un consensus relatif à un objectif politique commun en Syrie continue à faire défaut. À ce jour, l'état final visé et à mettre en place conjointement n'a pas encore été défini, alors que cette définition devrait constituer un préalable à toute action coordonnée et stratégiquement pertinente.¹²⁹

¹²⁵ RADIN Andrew, *op. cit.*, p. 64.

¹²⁶ BAUMSTIEGER Moritz, *op. cit.*, p. 2.

¹²⁷ HASLER Stefan, « Explaining humanitarian intervention in Libya and non-intervention in Syria »; Master's Thesis, Naval Postgraduate School, 2012, p. 107.

¹²⁸ BAUMSTIEGER Moritz, *op. cit.*, p. 1.

¹²⁹ RÜHL Lothar, *op. cit.*, p. 12.

De ce fait, l'appréciation définitive quant à l'utilité ou l'inutilité stratégique de la non-intervention n'est pas chose aisée. Comme le préjudice moral évoqué supra compromet dans son ensemble la légitimité de l'action des pays occidentaux en matière de politique extérieure, être enclin à conclure que, d'un point de vue stratégique il aurait été plus opportun d'intervenir militairement, paraît fondé. Avec d'ailleurs quelques chances de bénéficier, le moment venu, du nécessaire appui sur le plan intérieur et, partant, de la légitimation face à la population occidentale. Or, c'est la résilience requise pour encaisser des revers, donc savoir accepter des dégâts collatéraux, des pertes de vie humaines dans son propre camp ou encore un engagement portant sur plusieurs années, qu'il aurait été impossible d'établir. Le résultat éventuellement obtenu aurait peut-être consisté à réaliser des objectifs politiques à court terme, sous réserve toutefois d'un consensus préalable allant dans ce sens. Par contre, les objectifs à long terme susceptibles de favoriser la stabilisation stratégique se seraient opposés à une réalisation facile et complète. Le dilemme résultant de la dichotomie entre la crédibilité et la résilience reste donc entier et continue à aller à l'encontre d'une décision laquelle, prise sous l'aspect des conséquences sur le monde occidental, serait globalement utile sur le plan stratégique.

3.3. Conséquences pour la Syrie et le Moyen-Orient

La dernière facette à étudier à ce stade porte sur ceux parmi les aspects de la non-intervention en Syrie qui sont directement liés à la structure particulière intérieure de ce pays d'une part et à la constellation régionale spécifique dans laquelle il s'inscrit d'autre part. Il convient notamment de déterminer si, en Syrie, il existait - voire s'il existe - une base sur laquelle un nouveau régime politique aurait pu ou pourrait se fonder comme alternative au gouvernement d'Assad. Il faudra également que la réflexion menée intègre l'aspect des acteurs régionaux majeurs et leurs intérêts stratégiques. La question qui en découlera est de savoir si, tout considéré, une recherche de solution du conflit de nature coopérative serait ou aurait été envisageable. L'étude des effets régionaux de *spill-over* est étroitement liée à cet axe de recherche : suite à la décision de ne pas intervenir militairement, ils ont été soit évités, soit favorisés, voire renforcés. En partant des réflexions mentionnées supra, la synthèse de ces considérations devrait ainsi apporter une réponse à la question de savoir si la non-intervention s'était soldée, pour la Syrie et la région, par un gain en stabilité ou, au contraire, par sa fragilisation, mais elle nous apprendra surtout, si, tout compte fait, l'intervention militaire aurait permis d'aboutir à une stabilité durable et résiliente.

Sur le plan de la politique intérieure syrienne, le conflit en Syrie, lequel a connu sa montée en puissance notamment durant la période dite « printemps arabe », ne fait que refléter le conflit très ancien entre la majorité sunnite du pays et les Alaouites dirigeants. Cette rivalité, dont l'exercice du pouvoir constitue l'enjeu majeur, est exacerbée par un motif religieux évident, car un nombre important de Sunnites refusent de voir dans les Alaouites de vrais musulmans. Ceci engendre des impulsions conflictuelles significatives, dont des militants islamistes *p.ex.* pourraient s'inspirer.¹³⁰ L'opposition modérée soutenue par les Occidentaux doit ainsi faire face à deux fronts, les djihadistes religieux et le pouvoir alaouite d'Assad, deux camps lesquels, même s'ils ne bénéficient pas d'une majorité d'adhésion et de soutien au sein du peuple syrien, paraissent néanmoins presque invincibles.¹³¹ Ce n'est que logique si à aucun moment durant toute la phase d'escalade du conflit, dont les débuts remontent à 2011, l'opposition appuyée par l'Occident n'a été supérieure militairement. Au plus tard depuis la mi-2013, on peut même parler d'une suprématie militaire désormais acquise par les forces d'Assad, bien que ces dernières n'aient toujours pas remporté une victoire militaire décisive.¹³²

Or les faits sont là : l'opposition soi-disant modérée ne survit que grâce à l'aide occidentale, ce qui complique d'autant plus toute tentative de forcer les représentants du régime d'Assad à s'asseoir à la table des négociations. Il faut bien se rendre à l'évidence : trop conscient de sa force, Assad ne concède pas que la nécessité de mener des négociations conséquentes et sérieuses et d'accepter lui-même des concessions soit impérieuse.¹³³ De ce fait, certains observateurs voient dans l'inversion des rapports de force sur le plan militaire la condition *sine qua non* dont dépend toute ouverture de pourparlers de la paix. Selon eux, une telle inversion ne pourrait être provoquée qu'à travers une escalade du conflit initiée par des forces étrangères au pays, comme *p.ex.* par des groupements armés déployés par l'Occident.¹³⁴ Autrement dit, ce qui est réclamé en l'occurrence, c'est l'intervention militaire comme moyen de jeter la base pour de futures et potentielles négociations. Or, ces négociations se heurteraient au problème qu'une société civile ayant émergé au fil du temps et sur laquelle pourrait s'ancrer la reconstruction post-guerre fait défaut. Là aussi, il faudrait d'abord identifier un format d'organisation ouvrant la voie, du côté de l'opposition, à des négociations ayant une réelle chance d'aboutir. Toujours est-il que le niveau élevé de fragmentation,

¹³⁰ ZAJEC Olivier, *op. cit.*, p. 180.

¹³¹ POLLACK Kenneth M., *op. cit.*, p. 112.

¹³² RÜHL Lothar, *op. cit.*, p. 5.

¹³³ RADIN Andrew, *op. cit.*, p. 59.

¹³⁴ RÜHL Lothar, *op. cit.*, p. 5.

l'opacité et le désaccord qui caractérisent le grand nombre de groupuscules existants continuent, aujourd'hui encore, à faire obstacle à une telle entreprise.¹³⁵ Il s'ensuit qu'actuellement aucune structure permettant la construction d'un appareil étatique n'est en vue. La volonté de refondre la Syrie en tant qu'État bute contre une société foncièrement tribale dont le particularisme des intérêts poursuivis et l'influence des clans familiaux sont susceptibles de faire échouer pratiquement tout nouveau départ qui servirait la cause de l'union nationale. Si cette rivalité devait perdurer, contenir le conflit paraît être la seule perspective réaliste en matière de règlement de conflit.¹³⁶

Les structures tribales et les liens de parenté, dont l'impact ne s'arrête pas aux frontières, sont des éléments renforçant la dynamique régionale du conflit. Ils font que le conflit se propage en Iraq, qu'il compromet la sécurité de la Turquie et affecte la stabilité interne de la Jordanie.¹³⁷ Ces conséquences s'étendent à une région souffrant déjà d'instabilité, où l'Arabie saoudite craint de perdre sa domination face à l'Iran la concurrençant et où Israël estime être menacé sans répit sur le plan sécuritaire.¹³⁸ À cela s'ajoute le fait que la lutte pour le pouvoir que se livrent les chiites et les sunnites à l'échelle régionale n'est pas sans impact sur le conflit en Syrie, sachant que l'Iran en tant que puissance chiite régionale est soutenu par la Russie alors que l'Arabie saoudite, leader sunnite, bénéficie, dans une large mesure, d'un appui états-unien.¹³⁹ La guerre par procuration que se livrent la Russie et les États-Unis sur le plan international se trouve ainsi complétée, à travers l'Iran et l'Arabie saoudite, d'une composante régionale importante marquée par des ambitions de grandeur et de rayonnement d'une part et de la crainte de perdre de l'influence dans la région d'autre part.¹⁴⁰ Qui plus est, la Syrie, de par le vide de pouvoir qui s'y est installé, commence à poser un problème de stabilité pour la région entière. Ceci concerne d'abord les possibilités de repli pour salafistes, terroristes et autres anciens partisans de Saddam Hussein vers les zones et régions dans lesquelles le contrôle par des structures ou institutions étatiques est désormais défaillant. Mais cela aggrave aussi la problématique autour de la question kurde, avec ses implications concrètes pour la Turquie et, dans un deuxième temps, le nord de l'Iraq. Tout cela sur fond d'instabilité en Iraq, pays à son tour secoué par les effets d'une lutte pour le pouvoir opposant sunnites et chiites ; il paraît d'ailleurs impossible de mettre un terme à cette lutte en dépit d'un appui substantiel

¹³⁵ POLLACK Kenneth M., *op. cit.*, p. 113.

¹³⁶ FUKUYAMA Francis, « Die Gefahr des IS liegt in der Überreaktion », *Handelsblatt*, 30 septembre 2016, p. 58.

¹³⁷ RÜHL Lothar, *op. cit.*, p. 7.

¹³⁸ PARASILITI Andrew, *op. cit.*, p. 132.

¹³⁹ FUKUYAMA Francis, *op. cit.*, p. 58.

¹⁴⁰ VANHULLEBUSCH Matthias, *op. cit.*, p. 160.

par l'Occident. C'est aussi sur cette toile de fond qu'il convient d'évaluer le soutien que le gouvernement iraquien apporte, bien que subrepticement, au régime d'Assad, car ce gouvernement n'a aucun intérêt à favoriser ni la constitution d'un précédent dont pourrait s'inspirer les forces d'opposition dans son propre pays ni la victoire de l'opposition sunnite syrienne.¹⁴¹

Si l'Iran peut depuis être compté parmi les vainqueurs du conflit syrien, l'importance stratégique de la Syrie pour l'Iran est pertinente, car l'axe chiite se trouve de ce fait prolongé au-delà de l'Iraq jusque dans le Liban. Dans l'hypothèse où l'Iran n'aurait aucune emprise sur la Syrie, il serait privé de cet arc continu d'influence chiite, car un pilier majeur lui ferait défaut.¹⁴² Par contre, au cas où l'Iran ou le Hezbollah, sachant que ce dernier est soutenu et financé par l'Iran, s'investirait ouvertement dans le conflit syrien, il serait plus que probable qu'Israël abandonne, lui aussi, sa position de retenue. Et la poudrière du Proche-Orient de s'embraser définitivement.¹⁴³ En fin de compte, c'est *DAESH* qui sort vainqueur au niveau régional en tirant profit de la spécificité du conflit syrien et du vide de pouvoir : en effet, *DAESH* est pratiquement libre dans ses agissements, car seule l'alliance articulée autour de la coalition des bonnes volontés lui fait face et cherche à le contenir.¹⁴⁴

Telle serait la complexité du contexte qu'une intervention militaire occidentale serait appelée à gérer, si jamais une décision en sa faveur était prise. Au vu du caractère inextricable de la situation, le secrétaire général de l'*OTAN* Jens Stoltenberg lui-même soutient la position selon laquelle une intervention, *p.ex.* de l'*OTAN*, ne ferait qu'aggraver la situation, car elle provoquerait forcément une montée en puissance du conflit, son extension à d'autres régions et, partant, de nouvelles pertes humaines.¹⁴⁵ La Ligue des États arabes figure, elle aussi, parmi les intervenants potentiels. Cela d'autant plus qu'elle a déjà démontré sa capacité opérationnelle générale dans le cadre du conflit en Libye et que la Syrie constitue, en termes de région, le cœur même de ladite organisation régionale. Cette perspective est néanmoins gâchée par le fait que l'organisation elle-même est sujette à la discordance qui la touche en son sein, car les luttes pour le pouvoir et les rivalités déjà mentionnées qui marquent la région

¹⁴¹ PARASILITI Andrew, *op. cit.*, p. 127.

¹⁴² RÜHL Lothar, *op. cit.*, p. 7.

¹⁴³ POLLACK Kenneth M., *op. cit.*, p. 123.

¹⁴⁴ FUKUYAMA Francis, *op. cit.*, p. 58.

¹⁴⁵ SÜDDEUTSCHE ZEITUNG, « Krieg in Syrien - Nato-Generalsekretär verteidigt Zurückhaltung in Syrien - Süddeutsche.de », *Süddeutsche Zeitung*, 18 décembre 2016.

y trouvent leur reflet.¹⁴⁶

Indépendamment de cet état des choses, une intervention armée, si elle devait avoir lieu, soulèverait forcément la question de savoir comment façonner la paix en Syrie à l'issue de la guerre. Il est manifeste à cet égard que tant l'idée - déjà qualifiée d'illusion - d'une opposition unie que celle du soutien partagé par toutes les puissances régionales serait un préalable certes catégorique mais utopique à toute démarche ultérieure.¹⁴⁷ Une telle démarche devrait alors contribuer à la création, en Syrie, d'une institution qui soit d'abord indépendante quant aux rapports de forces ayant prévalu sous l'ancien régime, puis loyale envers la nouvelle gouvernance. Parallèlement, cette institution devrait prévenir que certaines franges de la population ou de la société soient écartées du pouvoir, les puissances régionales et, parmi elles, notamment l'Iran et l'Arabie saoudite, étant appelées à se porter garants à cet effet.¹⁴⁸ Or, une paix sur le long terme nécessiterait une approche régionale prévoyant la définition de nouvelles frontières suivant les failles ethniques et religieuses. La conséquence en serait toutefois une mutation majeure de la région d'une profondeur telle qu'elle s'opposerait, du moins du point de vue actuel, à sa concrétisation effective.¹⁴⁹

Cela résulte, pour ce qui concerne les conséquences locales et régionales de la non-intervention, dans une image une fois de plus ambivalente. D'un côté, il y a urgence de renverser la situation militaire pour qu'Assad accepte de négocier. Cela serait un argument parlant en faveur d'une intervention militaire, au même titre que la nécessité d'endiguer le conflit et interdire sa propagation à des pays voisins comme l'Iraq en est un. De l'autre côté, force est de retenir l'absence des conditions élémentaires permettant d'envisager la reconstruction d'un appareil étatique suite à une intervention militaire et le danger, accru par le fait même du recours à l'intervention, de déclencher un véritable incendie de surface dans une région marquée par l'instabilité et la rivalité. S'il s'agit, dès à présent, de se prononcer sur l'opportunité de la non-intervention voire de sa contre-indication, c'est notamment au regard de la structure interne de la Syrie et de la constellation régionale la concernant qu'une conclusion définitive paraît difficile.

En effet, la difficulté réside avant tout dans le fait que, vu sur le court terme, une intervention

¹⁴⁶ VANHULLEBUSCH Matthias, *op. cit.*, p. 154.

¹⁴⁷ KAIM Markus, *op. cit.*, p. 76.

¹⁴⁸ POLLACK Kenneth M., *op. cit.*, p. 117.

¹⁴⁹ FUKUYAMA Francis, *op. cit.*, p. 58.

armée aurait, le cas échéant, contribué à plus de stabilité pour la Syrie et probablement aussi pour la région. Le régime Assad aurait été défait militairement ou, autre résultat éventuel, Assad aurait été prêt à des négociations sérieuses, ce qui porte à croire que certains effets de *spill-over*, comme *p.ex.* la montée en puissance de *DAESH*, auraient pu être évités. Sur le long terme toutefois, aucune évolution ne serait intervenue quant à la problématique majeure dans la région, à savoir la lutte pour l'hégémonie entre sunnites et chiites. Il est vrai aussi que la construction d'un État en Syrie aurait été à peine réalisable. Si l'on reste au stade de la spéculation pour ce qui concerne une éventuelle recrudescence des pertes en vie humaines ou des effets de *spill-over*, le pronostic selon lequel une stabilité durable et résiliente n'aurait pu être obtenue semble avéré. Une fois de plus, il y a donc le dilemme : l'urgence d'intervenir est pertinente sur le court terme alors que sur le long terme, la non-intervention est de mise. En dernière instance, c'est la perspective que tout un chacun adoptera individuellement qui décidera du degré d'utilité stratégique de telle ou telle décision, sachant que, sur le plan stratégique, il existe, pour les deux possibilités démontrées, autant d'arguments valables pour que contre.

Conclusion

Reste, pour conclure ce mémoire, à répondre à la question posée tout au début; à savoir, dans quelles conditions les interventions militaires sont stratégiquement judicieuses et dans quelles conditions les coûts matériels et immatériels liés à celles-ci constituent un investissement raisonnable. Les réflexions théoriques ont démontré que le rapport hiérarchique entre la politique et l'emploi de moyens militaires est incontestable d'un point de vue scientifique. Un engagement militaire doit toujours viser à réaliser des objectifs politiques qui devraient être constructifs et non pas totalement destructifs. La raison étant que les États occidentaux tiennent fortement à la stabilité qui peut uniquement être établie grâce à la poursuite d'objectifs politiques constructifs. Lorsqu'une intervention militaire n'est pas préalablement définie de manière claire sur le plan politique, la logique de Clausewitz selon laquelle les intentions et les objectifs déterminent les moyens se retrouve inversée. Il en résulte une politique sans aucune orientation et donc un engagement militaire inadapté d'un point de vue stratégique.¹⁵⁰ Cela signifie également qu'une intervention militaire n'est stratégiquement judicieuse que si elle permet réellement d'atteindre un objectif politique.

Il est intéressant d'observer la réaction du monde politique face à ce fait. Dans son discours prononcé à Chicago, Tony Blair a fait part de cinq conditions qui, à ses yeux, doivent être remplies avant de mener une intervention. Premièrement, l'intervention doit servir une « cause juste ». Deuxièmement, tous les moyens diplomatiques doivent avoir été épuisés. Troisièmement, l'usage de la force militaire doit être limité au strict nécessaire. Quatrièmement, il faut être prêt à s'impliquer sur le long terme. Et cinquièmement, il faut impérativement avoir des intérêts nationaux à défendre.¹⁵¹ Ceci constitue la réponse politique à la question posée plus haut. Or, l'objectif du présent mémoire n'était pas de fournir une réponse politique, mais plutôt de trouver une réponse en se basant sur la science ou la science politique.

Le but était de trouver des critères qui, considérés sous un angle scientifique, permettent de déterminer si une intervention est judicieuse ou non. Partant de cette approche, nous avons tenté de valider ces critères au moyen d'exemples pratiques tels que les interventions menées au Kosovo, en Afghanistan, en Irak et en Libye. En se demandant dans quelle mesure le fait

¹⁵⁰ HIPPLER Jochen, *Strategische Grundprobleme externer politischer und militärischer Intervention. Unter besonderer Berücksichtigung der Krisensituationen des Nahen und Mittleren Osten*, Duisburg, 2011, p. 15.

¹⁵¹ WHEELER Nicholas, *op. cit.*, p. 5.

de ne pas intervenir en Syrie était ou est stratégiquement judicieux, le sujet a également été abordé à partir d'un point de vue opposé.

Tableau synthétique des critères identifiés

Critères	Explication
Légalité	La justification légale utilisée doit influencer le droit international dans le sens ciblé à long terme. Au moins, elle doit éviter de créer des précédents en contradiction avec la vision et les objectifs politiques recherchés, notamment par une utilisation abusive.
Impacts sur les alliances	Une intervention militaire ne doit pas porter atteinte, en les affaiblissant, aux alliances de l'intervenant. Par ailleurs, elle ne doit pas fortifier les alliances adverses ni en susciter de nouvelles, afin de ne pas provoquer de conséquences défavorables sur l'équilibre des puissances mondiales.
Légitimité morale	La légitime défense suffit pour justifier un engagement à court ou moyen terme, mais les arguments moraux sont indispensables pour justifier un engagement de longue durée. Il est en effet nécessaire d'établir la légitimité morale par des arguments moraux, seuls ou en complément de la légitime défense.
Soutien politique intérieur	Un soutien pérenne de la population du pays intervenant est indispensable jusqu'à l'accomplissement des buts politiques de l'intervention militaire. La résilience face à l'enlisement et aux échecs en constitue une partie essentielle.
Répercussions locales	Pour établir un ordre politique stable, il faut incorporer en amont d'une intervention les réalités et particularités locales et historiques. Ainsi, il faut surtout éviter un vide de pouvoir et instaurer durablement l'ordre d'après-guerre.
Conséquences régionales	Après une intervention militaire, la stabilité régionale ne doit pas être dégradée. Les voies et moyens pour y arriver doivent tenir compte aussi des effets de <i>spill-over</i> , de l'influence et des jeux de pouvoir des puissances régionales, et de la nécessité d'empêcher une vacance de pouvoir.

En poursuivant cette réflexion, six différentes questions permettant, sur le plan stratégique, de prendre une décision en faveur ou en défaveur d'une intervention militaire ont donc été identifiées (*cf. tableau synthétique ci-dessus*). La première question à se poser est celle de la légalité de l'intervention, ensuite viennent les conséquences de l'engagement sur les alliances, la légitimité morale, le soutien sur le plan de la politique intérieure du pays intervenant, les répercussions locales de l'intervention et les facteurs régionaux. Pour des raisons de méthode, il était utile de rassembler ces questions de façon logique.

Il a été démontré qu'une catégorie de critères particulièrement importante est mise en évidence lors de l'analyse de l'équilibre des pouvoirs politiques et des conditions-cadres de la politique internationale. Celles-ci sont d'un côté la question concernant la légalité et de l'autre celle qui touche aux ententes et alliances. Considérant la légalité, l'intervention doit contribuer à développer de manière ciblée et à long terme le droit international sans créer de précédent allant à l'encontre des propres objectifs politiques. Il a été démontré que, par exemple dans les cas du Kosovo et de l'Afghanistan, des justifications légales avaient été avancées qui non seulement allaient plus loin que le mandat juridiquement nécessaire du Conseil de sécurité de l'*ONU*, mais qui ont en plus développé l'application du droit international de manière à élargir la future liberté d'action juridique de manière judicieuse sur le plan stratégique. À l'inverse, il a également été constaté que l'utilisation abusive de ces mêmes justifications peut engendrer la fermeture de portes qui avaient déjà été ouvertes auparavant, réduisant ainsi très nettement, à moyen et long terme, la liberté d'action quant aux possibilités de légitimer une intervention. Comme nous l'avons observé plus haut, ceci a eu des répercussions directes sur le conflit en Syrie. Bien que la *R2P* ait tout à fait pu être appliquée, en réalité, le fait de l'invoquer aurait freiné encore davantage son implémentation juridique. Vu sous cet angle, la non-intervention en Syrie a été judicieuse sur le plan stratégique, étant donné que, malgré tous les contrecoups de l'intervention en Libye pour citer un exemple, cette conception n'est pas encore complètement perdue.

Concernant les ententes et alliances, les réflexions ont mis en évidence qu'une intervention ne devait ni affaiblir les propres alliances ni créer des alliances ennemies capables de modifier l'équilibre des puissances mondiales en sa défaveur. Les exemples du Kosovo et de l'Afghanistan démontrent très clairement la façon dont les interventions peuvent promouvoir l'union et contribuer ainsi au renforcement des propres alliances. Pour tous les membres de l'alliance, cela signifie des effets stratégiques positifs à long terme. Un désaccord concernant

une intervention, comme par exemple en Irak et en Libye, peut cependant affaiblir les alliances et avoir des répercussions stratégiques négatives sur celles-ci. Il en va de même pour des acteurs autres que des alliances. Ainsi, l'intégration de la Russie dans le cadre de l'intervention au Kosovo a influencé de manière positive les relations entre ledit pays et l'Occident. L'abandon de l'intégration et l'action menée délibérément à l'encontre des intérêts stratégiques russes ont entraîné une dégradation durable des relations avec les conséquences pour l'équilibre entre les puissances mondiales qui confirment cette dégradation. En un mot, plus une intervention militaire présente un caractère intégratif, plus elle est judicieuse d'un point de vue stratégique. C'est le problème fondamental du conflit syrien. Comme évoqué précédemment, la non-intervention a entraîné de lourdes conséquences négatives pour les pays occidentaux. La perte croissante d'influence, notamment des États-Unis, et le retour de la Russie sur la scène politique internationale en sont les preuves les plus évidentes. Sur le plan stratégique, il faudrait donc qualifier la non-intervention comme non judicieuse. En tenant également compte des aspects juridiques, il devient difficile, sous l'angle des conditions-cadres de la politique internationale, de tirer une conclusion cohérente du cas de la Syrie.

Le deuxième groupe important de critères est celui qui concerne les pays intervenants. A cet égard il a été démontré que ce sont notamment la légitimité morale d'une intervention ainsi que les impacts en matière de politique intérieure qui sont essentiels pour la pertinence de l'intervention. Les réflexions théoriques ont montré que, vu sous cet angle, les critères d'une intervention judicieuse sont validés lorsque les justifications sont assez convaincantes et que leur pouvoir de persuasion pourra également être maintenu dans le cas d'un engagement plus long. Ceci implique également une résilience nécessaire de la part de la population face à l'enlèvement et aux défaites. Les exemples analysés ont permis de démontrer la pertinence de ces deux critères. Il a été constaté que rien ne motive et ne légitime aussi bien des interventions que des motivations d'ordre moral. Le Kosovo, où le soutien de la politique intérieure a pu être maintenu sur une très longue période, en est un très bon exemple. En revanche, en Irak et en Afghanistan, l'intérêt national avancé en tant que justification pour l'intervention a été convaincant au début, mais n'a pas su, à long terme, garantir le maintien du soutien sur le plan de la politique intérieure. Lorsque, comme dans le cas de la Libye, les gouvernements en action se voient reprocher un manque de stratégie et que les justifications de l'intervention sont remises en cause, on peut parler de conséquences négatives légères dues au non-respect du groupe de critères évoqué. Par contre, les cas où, comme en Irak et en

Afghanistan, les troupes doivent être retirées avant d'avoir atteint les objectifs politiques mettent en lumière l'importance qui incombe aux critères de la légitimité morale et du pouvoir de persuasion sur le plan de la politique intérieure dans la pertinence stratégique d'une intervention militaire. Une intervention en Syrie aurait donc impliqué la même problématique. Alors qu'une intervention dans ledit pays aurait aisément bénéficié de la légitimité morale, l'analyse a démontré que la non-intervention remet en question l'action politique extérieure occidentale dans son ensemble et qu'elle constitue entre-temps un sérieux problème stratégique sur le plan moral. Il a cependant également été démontré que la force de persuasion au niveau de la politique intérieure n'aurait pas pu être maintenue à long terme. Les problèmes stratégiques déjà rencontrés en Irak et en Afghanistan ne se seraient donc pas fait attendre très longtemps. Le dilemme qui existe entre la crédibilité et la capacité de durer dans le temps laisse finalement penser que, même vue sous l'angle des critères relatifs aux pays intervenants, la décision en faveur de la non-intervention en Syrie reste ambiguë.

Enfin, la troisième catégorie de critères concernait les facteurs locaux et régionaux du théâtre d'intervention. Les réflexions théoriques ont révélé qu'une intervention militaire est uniquement judicieuse stratégiquement lorsque celle-ci apporte plus de stabilité et de paix dans le pays et la région d'intervention. Dans ce contexte, il est essentiel de privilégier la capacité de durer et d'empêcher un vacuum de pouvoir. L'exemple de la Libye montre bien les conséquences possibles lorsqu'un vide est créé. Le pays sombre dans le chaos d'une part et toute la région est déstabilisée d'autre part. L'intervention menée au Kosovo a mis en évidence l'importance que revêt la séparation des parties à un conflit. Par ailleurs, elle a démontré que la stabilité est d'autant mieux renforcée que les puissances régionales se considèrent comme acteurs dans la résolution du conflit et s'engagent activement pour une paix durable. Les exemples de l'Afghanistan et de l'Irak ont également démontré à quel point il est difficile de construire un État lorsque d'un côté les acteurs sociaux ne sont pas suffisamment soudés et que d'un autre côté les anciennes élites au pouvoir sont entièrement écartées. Ces deux exemples révèlent également la soudaineté avec laquelle des acteurs régionaux tels que l'Iran peuvent entrer en scène et gagner en influence, évolution rendue possible grâce à l'intervention. Tous ces facteurs prouvent que pour maintenir un minimum de stabilité régionale, un engagement à long terme et intensif de la part des acteurs de l'intervention est nécessaire. Cependant, ils mettent également en lumière le fait que la satisfaction de ces deux conditions ne garantit pas pour autant le succès et n'entraîne pas forcément des effets positifs durables. De même, il apparaît que les puissances régionales

jouent un rôle de stabilisateur ou déstabilisateur particulièrement important et qu'elles doivent, de ce fait, être impliquées dans la prise de décision en faveur ou en défaveur d'une intervention. Dans le meilleur des cas, elles s'impliquent de manière constructive dans la résolution d'un conflit. Dans le pire, elles font elles-mêmes partie du problème lié à la stabilité et profitent de l'intervention pour consolider et développer leur propre puissance régionale. Les réflexions faites autour de la non-intervention en Syrie ont également montré qu'une intervention peut contribuer, à court terme, à améliorer la stabilité locale et régionale, voire même à conditionner celle-ci. Ici encore, un dilemme se pose étant donné qu'il n'est pas possible de démontrer qu'une intervention en Syrie aurait pu stabiliser à moyen et à long terme la situation dans le pays même ou dans la région. Tout au contraire, le danger d'assister à une escalade du conflit dans la région aurait quant à lui été imminent. Cela aurait transformé les rivalités déjà existantes en une confrontation directe et sanglante entre les puissances régionales. Force est de constater qu'une nouvelle fois il est impossible d'évaluer avec précision la pertinence stratégique de la non-intervention sous l'angle des facteurs locaux et régionaux.

Il est cependant possible de conclure que la question concernant l'évaluation de la pertinence stratégique d'une intervention militaire est toujours basée sur le principe suivant : le pays intervenant doit avoir la volonté et la capacité d'instaurer durablement l'ordre d'après-guerre. Seul un concept *civilo-militaire* global ciblé et prenant en compte les acteurs régionaux est capable de garantir cela.¹⁵² Ce constat largement reconnu dans le domaine des sciences politiques est très bien mis en évidence par les six critères que sont la légalité, les impacts sur les alliances, la légitimité morale, le soutien politique intérieur ainsi que les conséquences locales et régionales. Considérant l'objectif poursuivi par le présent mémoire, ces critères sont d'une grande utilité. Portant exclusivement sur les interventions militaires et ne prenant aucunement en compte d'autres moyens permettant d'atteindre des objectifs politiques - limites imposées par le cadre restreint du mémoire - les critères analysés ne déterminent nullement la qualité et l'efficacité d'un concept global *civilo-militaire*.

Tout compte fait, l'ensemble des recherches entreprises dans le cadre du présent travail d'analyse permet d'aboutir à un autre résultat encore : il est effectivement démontré que les critères identifiés ne se prêtent qu'en partie à l'évaluation d'une non-intervention. Le sérieux

¹⁵² MAULL Hanns W., « Intervenieren? Es gibt eine Faustregel: Eher nein, Aber wenn, dann richtig », <http://www.ipg-journal.de/schwerpunkt-des-monats/interventionen/artikel/detail/intervenieren-557/> (23 janvier 2017), p. 2.

du travail interdit de donner au résultat ambivalent obtenu lors de l'analyse du conflit syrien une interprétation univoque dans l'un ou l'autre sens. Le cas échéant, il faudrait, pour cet aspect, entamer des réflexions complémentaires portant sur la priorisation stratégiquement judicieuse.

Au final, les six critères identifiés sont un outil précieux qui permet notamment de procéder à une appréciation *a posteriori* de l'utilité stratégique d'une intervention militaire. Ils se prêtent également à une évaluation en amont ou à l'appréciation d'une non-intervention, bien qu'à cet égard, l'analyse de la pondération, du point de vue de l'utilité stratégique, des aspects différents - qu'il conviendrait en plus d'ajuster à chaque cas d'espèce à traiter - fasse encore défaut. Comme souvent lors de telles évaluations, la partie hypothétique est relativement importante et la question de savoir si une priorisation détaillée et générique peut être effectuée reste en suspens. Or, il ne fait aucun doute que l'intervention militaire présente un moyen parmi plusieurs, dont la mise en œuvre n'est stratégiquement judicieuse qu'à condition que ce moyen soit employé au bon endroit, avec un dosage approprié, selon des prémisses adéquates, et ce, en complément d'autres moyens adaptés aux circonstances. Être au rendez-vous en respectant toutes ces contraintes constitue un enjeu majeur à gérer par les acteurs politiques.

Comme il fallait s'y attendre, la *check-list* imaginée au début de ce mémoire, laquelle aurait été un instrument idéal pour répondre à la question sur l'opportunité stratégique d'un recours à la force armée, n'a pu être dressée dans le cadre de ce travail. L'approche globale retenue en l'occurrence, qui a permis de balayer les diverses facettes, a néanmoins débouché sur des conclusions fiables et généralement valables en évitant de se perdre dans les détails spécifiques aux cas analysés. L'application systématique en amont d'une intervention militaire desdits six critères serait dans tous les cas utile en vue d'une préparation optimisée des décisions politiques. Même si, comme cela vient d'être souligné, une pondération et priorisation font encore défaut, les critères identifiés fournissent une trame susceptible de soutenir le processus décisionnel. La tâche consistant en la décision, à la fin d'un processus d'analyse, pour ou contre une intervention militaire demeure néanmoins ardue. S'il est vrai que les réflexions politico-scientifiques permettent de fournir une base plus fiable dans ce contexte, elles ne pourraient en aucun cas suppléer la décision politique.

Bibliographie

Monographies

BEAUFRE André, *Introduction à la stratégie*, Paris, Pluriel (coll. « Pluriel : série stratégie »), 2012.

BISCOP Sven, *The international security engagement of the European Union. Courage and capabilities for a "more active" EU ; report from the 1. European Strategic Forum, Warsaw 2006*, Bonn, Internat. Politikanalyse Abt. Internat. Dialog Friedrich-Ebert-Stiftung (coll. « Frieden und Sicherheit »), 2007.

BUTLER Michael J., *Selling a just war. Framing, legitimacy and US military intervention*, Basingstoke u. a., Palgrave Macmillan, 2012.

CLAUSEWITZ Carl v., *Vom Kriege*, Princeton, Princeton University Press, 1992.

COUTAU-BEGARIE Hervé, *Bréviaire stratégique*, Paris, Éditions du Rocher, 2016.

DOYLE Michael W., *The question of intervention. John Stuart Mill and the responsibility to protect*, New Haven Connecticut, Yale University Press (coll. « Castle lectures in ethics, politics, and economics »), 2015.

EINSIEDEL Sebastian v., *Major recent trends in violent conflict*, Tokyo (coll. « Occasional Paper »), 2014.

FINNEMORE Martha, *The purpose of intervention. Changing beliefs about the use of force*, Ithaca, Cornell University Press (coll. « Cornell studies in security affairs »), 2003.

HASLER Stefan, « Explaining humanitarian intervention in Libya and non-intervention in Syria »; Master's Thesis, Naval Postgraduate School, 2012.

HIPPLER Jochen, *Strategische Grundprobleme externer politischer und militärischer Intervention. Unter besonderer Berücksichtigung der Krisensituationen des Nahen und Mittleren Osten*, Duisburg, 2011.

LUARD Evan, *The blunted Sword. The erosion of military power in modern world politics*, New York, New Amsterdam Books, 1988.

Luttwak Edward, *Strategie. Die Logik von Krieg und Frieden*, Lüneburg, zu Klampen, 2003.

MACCORMICK Gordon H., *The shining path and the future of Peru*, Santa Monica, Calif., Rand, 1990.

MACFARLANE Neil S., *Intervention in contemporary world politics*, Oxford, Oxford Univ. Press (coll. « Adelphi paper »), 2002.

MILOSEVIC Nik, *Deutsche Kriegsbeteiligung und -verweigerung. Analyse der Einflussfaktoren im politischen Entscheidungsprozess der Fälle Kosovo, Afghanistan, Irak und Libyen*, Hamburg, Diplomica Verlag, 2012.

O'DRISCOLL Cian, *The renegotiation of the just war tradition and the right to war in the twenty-first century*, New York, Palgrave Macmillan, 2008.

ORTEGA Martin, *Military Intervention and the European Union*, Paris, Institute for Security Studies Western European Union (coll. « Chaillot Paper »), 2001.

SCHMITT Michael N., *Counter-terrorism and the use of force in international law*, Garmisch-Partenkirchen Germany, George C. Marshall European Center for Security Studies (coll. « Marshall Center papers »), 2002.

SNOW Donald M., *The case against military intervention. Why we do it and why it fails*, New York, Routledge, 2016.

TERRY James P., *The regulation of international coercion: legal authorities and political constraints*, Newport, Naval War College Press (coll. « Newport Papers »), 2005.

ZAJEC Olivier, *Introduction à la géopolitique. Histoire, outils, méthodes*, Monaco, Editions du rocher, 2016.

Ouvrages collectifs

BECHMANN Friedrich (ed.), *Die humanitäre Intervention als ultima ratio zur Beendigung oder Verhinderung von Menschenrechtsverletzungen*, Fürstfeldbruck, Gneisenau-Gesellschaft zur Förderung der Offizierschule der Luftwaffe e.V. (coll. « Gneisenau Blätter »), 2001.

FOREIGN AFFAIRS COMMITTEE, *Examination of intervention and collapse and the UK's future policy options. Third Report of Session 2016-17*, London, 2016.

CHALIAND Gérard, **POIRIER** Lucien et **GALLOIS** Pierre M., *Anthologie mondiale de la stratégie. Des origines au nucléaire*, Paris, R. Laffont (coll. « Bouquins »), 2009.

HENROTIN Joseph, **SCHMITT** Olivier et **TAILLAT** Stéphane (eds.), *Guerre et stratégie. Approches, concepts*, Paris, PUF, 2015.

MAIR Stefan (ed.), *Auslandseinsätze der Bundeswehr. Leitfragen, Entscheidungsspielräume und Lehren* (coll. « SWP-Studie »), 2007.

PFISTER Stefan A. et **STOCKHEIM** Oliver, *War das militärische Eingreifen in Libyen 2011 strategisch sinnvoll? Die sicherheitspolitischen Folgen des militärischen Einsatzes verbündeter Staaten in Libyen 2011*, Hamburg, 2014.

STEWART Rory et **KNAUS** Gerald, *Can intervention work?*, New York, Norton (coll. « Amnesty International global ethics series »), 2012.

Articles scientifiques

ARNOLD Gerhard, « Die Suche nach Kriterien für die Auslandseinsätze der Bundeswehr », *Europäische Sicherheit : Politik, Streitkräfte, Wirtschaft, Technik*, n° 56/11, 2007, p. 28–31.

BIERMANN Rafael, « Legitimitätsprobleme humanitärer Intervention: Kontinuitätslinien zwischen Kosovo und Libyen », *Zeitschrift für Friedens- und Konfliktforschung*, n° 3/1, 2014, p. 6–42.

BIR Cevic, « Interoperability and intervention operations », *The RUSI journal*, n° 142/December, 1997, p. 22–26.

CORN Tony, « From Mars to Minerva: Clausewitz, Liddell Hart, and the Two Western Ways of War », *Small Wars Journal*, 2011, p. 1–32.

DEBIEL Tobias, « Souveränität verpflichtet : Spielregeln für den neuen Interventionismus », *Internationale Politik und Gesellschaft: IPG*, 3, 2004, p. 61–81.

DOYLE Michael W., « A Few Words on Mill, Walzer, and Nonintervention », *Ethics & International Affairs*, n° 23/4, 2009, p. 349–369.

FAURE-DUFOURMANTELLE Alain, « Irak et Kosovo », *Défense nationale et sécurité collective : problèmes politiques, économiques, scientifiques, militaires*, n° 56/6, 2000, p. 111–117.

FINK Susan D., « The trouble with mixed motives : debating the political, legal, and moral dimensions of intervention », *Naval War College review*, n° 57/H 3/4, 2004, p. 19–32.

GAVIARD Jean-Patrick, **HEBRARD** Patrick, **FALZONE** Christian-Charles, **GIRIER** Guy, **RAFFAELI** Loïc et **MICHEL** Yvon, « Organisation des opérations interarmées et interalliées », *Défense nationale et sécurité collective : problèmes politiques, économiques, scientifiques, militaires*, n° 57/11, 2001, p. 156–166.

GERE François, « Le jeu sans la règle. Les premières leçons de la guerre au Kosovo », *Défense nationale et sécurité collective : problèmes politiques, économiques, scientifiques, militaires*, n° 55/12, 1999, p. 26–31.

KAIM Markus, « Interventionsoptionen: käme es zu einem Eingreifen in Syrien, stünde Deutschland in der Pflicht », *Internationale Politik*, n° 67/3, 2012, p. 72–77.

KÖNIG Josef, « Trotz der gegenwärtigen Interventionsskepsis wird der Ruf nach dem Einsatz militärischer Gewalt immer wieder einmal laut werden. Interview mit Dr. Peter Rudolf, Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP) », *Kompass*, 2, 2014, p. 8–9.

KÜMMEL Gerhard, « Das Ende der Interventionen wie wir sie kennen? Auf dem Weg in eine postinterventionistische Ära? », *Zeitschrift für Innere Führung*, n° 56/3, 2012, p. 5–8.

MEYER Berthold, « Gut gemeint oder gut - wie humanitär sind "humanitäre Interventionen"? », *Hessische Stiftung Friedens- und Konfliktforschung*, 8, 2003, p. 1–12.

PARASILITI Andrew, « Leaving Iraq », *Survival: the IISS quarterly*, n° 54/1, 2012, p. 127–133.

PERTHES Volker, « Wie? Wann? Wo? Wie oft? Vier zentrale Fragen müssen vor Auslandseinsätzen beantwortet werden », *Internationale Politik*, 5, 2007, p. 16–21.

POLLACK Kenneth M., « An Army to Defeat Assad. How to turn Syria's opposition into a real fighting force », *Foreign Affairs*, n° 93/5, 2014, p. 110–124.

RADIN Andrew, « The Misunderstood Lessons of Bosnia for Syria », *The Washington Quarterly*, n° 37/4, 2015, p. 55–69.

RAUCH Andreas M., « Exit-Kriterien für den militärischen Auslandseinsatz », *Europäische Sicherheit & Technik : ES & T*, n° 62/2, 2013, p. 16–18.

RUDOLF Peter, « Menschenrechte und Souveränität: zur normativen Problematik "humanitärer Intervention" », 2001.

RÜHL Lothar, « Die strategische Lage zum Jahreswechsel 2014 », *Österreichische militärische Zeitschrift: ÖMZ*, n° 52/1, 2014, p. 3–15.

SCHMIDSEDER Karl, « Die militärische Komponente im internationalen Krisenmanagement: Charakteristika der Hauptakteure. Kriterien für die nationale Beteiligung », *Österreichische militärische Zeitschrift: ÖMZ*, n° 40/III, 2002, p. 289–298.

SOLANA Javier, « Entwurf für eine Europäische Sicherheitsstrategie : dem Europäischen Rat in Thessaloniki vorgetragen am 20. Juni 2003 (Auszüge) », *Blätter für deutsche und internationale Politik: Monatszeitschrift*, n° 2003/8, 48, p. 1009–1014.

SPIRY Emmanuel, « La légalité des interventions extérieures de la France », *Défense nationale et sécurité collective : problèmes politiques, économiques, scientifiques, militaires*, n° 54/6, 1998, p. 45–55.

SUANZES PARDO Victor, « Spanish contribution to peace operations », *NATO's sixteen nations: independent review of economic, political and military power*, n° 42/III, 1997, p. 51–54.

THORN Judith et **SIMON** Sven, « Der Konflikt in Syrien. Eine völkerrechtliche Betrachtung », *Vereinte Nationen: Zeitschrift für die Vereinten Nationen und ihre Sonderorganisationen*, n° 60/6, 2012, p. 243–250.

VANHULLEBUSCH Matthias, « The Arab League and Military Operations. Prospects and Challenges in Syria », *International Peacekeeping*, n° 22/2, 2015, p. 151–168.

WHEELER Nicholas, « Introduction. The political and moral limits of western military intervention to protect civilians in danger », *Contemporary Security Policy*, n° 22/3, 2001, p. 1–27.

Articles de presse

ARNOLD Rainer, « Zur Legitimation deutscher Auslandseinsätze », *Kölner Stadt-Anzeiger*, 13 septembre 2006.

BASTIE Eugénie, « Royaume-Uni : un rapport parlementaire éreinte Sarkozy et Cameron pour l'intervention en Libye », *Le Figaro*, 14 septembre 2016.

BAUMSTIEGER Moritz, « Krieg in Syrien - Warum der Westen in Syrien nicht eingriff - Chronologie des Versagens - Süddeutsche.de », *Süddeutsche Zeitung*, 16 décembre 2016.

FUKUYAMA Francis, « Die Gefahr des IS liegt in der Überreaktion », *Handelsblatt*, 30 septembre 2016.

HASTINGS Michael, « General Stanley McChrystal: The Runaway General », *Rolling Stone Magazine*, 22 juin 2010.

JARRY Emmanuel, « Fin de 13 ans d'intervention militaire française en Afghanistan » À la Une, *Reuters*, Paris, Reuters, 2014.

LAGRANGE Philippe, « Frappes françaises en Syrie : «La légitime défense ne peut pas être invoquée» », *L'Opinion*, 15 octobre 2015.

LE FIGARO, « Les Français pour l'intervention en Libye », *Le Figaro*, 12 avril 2011.

SÜDDEUTSCHE ZEITUNG, « Krieg in Syrien - Nato-Generalsekretär verteidigt Zurückhaltung in Syrien - Süddeutsche.de », *Süddeutsche Zeitung*, 18 décembre 2016.

THOMAS Gina, « Großbritanniens Libyen-Politik: Zustimmung mit bösen Erinnerungen », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 23 mars 2011.

Internet

HIPPLER Jochen, « Bedingungen, Kriterien und Grenzen militärischer Interventionen », http://www.jochenhippler.de/Kriterien_von_Interventionen_Langfassung.pdf (4 octobre 2016).

LAKE David A., « Hierarchy in International Relations: Authority, Sovereignty and the new structure of world politics », https://bc.sas.upenn.edu/system/files/Lake_04.21.05.pdf (28 septembre 2016).

LANDERS Kim, *Outspoken McChrystal summoned to White House*, 2010, <http://www.abc.net.au/worldtoday/content/2010/s2934740.htm> (17 novembre 2016).

MAULL Hanns W., « Intervenieren? Es gibt eine Faustregel: Eher nein, Aber wenn, dann richtig », <http://www.ipg-journal.de/schwerpunkt-des-monats/interventionen/artikel/detail/intervenieren-557/> (23 janvier 2017).

MILL John S., « A few words on non-intervention », <http://www.libertarian.co.uk/lapubs/forep/forep008.pdf> (3 octobre 2016).

MÜNKLER Herfried, « Clausewitz über den Charakter des Krieges », http://www.europa.clio-online.de/site/lang__de/ItemID__137/mid__12208/40208772/Default.aspx (28 septembre 2016).

NACHTWEI Winfried, « Militärintervention in Libyen. Notwendigkeit, Legitimität, Risiken », http://www.zif-berlin.org/fileadmin/uploads/analyse/dokumente/veroeffentlichungen/ZIF_Policy_Briefing_Winfried_Nachtwei_Mai_2011.pdf (4 octobre 2016).

RUDOLF Peter, « Friedensoperationen: Wirksamkeit und Erfolgsbedingungen. Ein Blick auf den Stand der Forschung », http://www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/aktuell/2015A68_rdf.pdf (28 septembre 2016).

SCHWARZ Klaus-Dieter, « Parameter strategischer Konzeptionen westlicher Militäreinsätze », http://www.bundesheer.at/pdf_pool/publikationen/schw01.pdf (6 octobre 2016).